

2015

Les élections communales de 2005 et de 2010 en Commune de Songa : essai d'analyse comparative

Niyukuri, Lin

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1377>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

UNIVERSITE DU BURUNDI



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

LES ELECTIONS COMMUNALES DE 2005 ET DE 2010 EN
COMMUNE DE SONGA: ESSAI D'ANALYSE COMPARATIVE

PAR

Lin NIYUKURI

Sous la direction :

**Dr Jean -Salathiel
MUNTUNUTWIWE**

Mémoire présenté et défendu en vue de
l'obtention d'un diplôme de licence en
histoire

Option : Science Politique

Bujumbura, Janvier 2015

DEDICACE

A mon regretté père,

A ma chère mère pour votre bravoure,

A vous chers frères et sœurs pour votre encouragement,

A vous chers oncles et tantes pour votre soutien ;

SIGLES ET ABREVIATIONS

C.P.P	: Convention People Party.
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante.
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CNDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie.
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie.
CNEB	: Conseil National des Eglises du Burundi
COSOME	: Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral
Ed	: Edition.
FNL	: Force Nationale de Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
ISCAM	: Institut Supérieur des Cadres Militaires.
MNC	: Mouvement National Congolais.
MOE	: Mission d'Observation européenne
MRC	: Mouvement de Rassemblement pour la Réhabilitation du Citoyen.
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie.
ONUB	: Opération des Nations Unies au Burundi.
Op.cit	: Opere Citato.
P.V	: Procès Verbal.
PARENA	: Parti pour le Redressement National.
PL	: Parti Libéral
PMP	: Parti Monarchique Parlementaire
PRP	: Parti pour la Réconciliation du Peuple

- RADDES : Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social.
- RDA : Rassemblement Démocratique Africain.
- UB : Université du Burundi.
- UE : Union européenne
- UEB : Union des Eglises Baptistes
- UPRONA : Unité pour le Progrès National.
- USA : United States of America

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier électoral tel que proposé par le gouvernement	32
Tableau 2 : Liste des Administrateurs communaux élus 2005	35
Tableau 3 : Les élus au conseil communal de SONGA en 2005	35
Tableau 4: Le profil des élus selon leur ethnie	36
Tableau 5: Le calendrier définitif tel que fixé par la CENI	44
Tableau 6: Représentation des partis politiques et des indépendants sur l'étendue du territoire national lors des élections de 2005.	45
Tableau 7: Sièges des Partis politiques et candidats Indépendants de la province BURURI repartis par commune.....	48
Tableau 8: Liste des conseillers élus lors des élections communales du 24 Juin 2010 en commune Songa	50
Tableau 9: Liste des élus communaux de 2010 selon leur ethnie	51
Tableau 10: Répartition des partis politiques selon leurs voix et leurs sièges en 2005	61

Résumé

Les élections communales de 2005 s'inscrivent dans une série d'élections qui se sont déroulées dans un contexte particulier et qui viennent dans une période de sortie de crise.

Ce processus électoral est le couronnement d'une très longue négociation entreprise à Arusha au sein de la classe politique avec l'appui des pays de la région et de la communauté internationale. Il vient mettre fin à une période de transition ayant duré 36 mois et officiellement commencé le 01 novembre 2001 pour s'achever le 31 octobre 2004.

Suite à une longue guerre civile qu'a connue le pays toute une décennie durant et ayant détruit les infrastructures économiques et sociales du pays, la population avait sombré dans une misère poussée à l'extrême. La population avait alors soif de mettre sur pied des institutions pouvant les tirer de cette situation désastreuse. Les élections de 2005 viennent alors comme une issue favorable pour remédier à cette situation d'impasse économique dans laquelle elle était plongée.

Les élections de 2010 quant à elles s'inscrivent dans un contexte fort différent de celui qui voit le déroulement des élections de 2005. Tous les mouvements rebelles avaient cessé les hostilités en signant les accords de paix et avaient intégrés les institutions étatiques. La seule préoccupation et le seul souci qu'avaient les Burundais étaient de conduire le pays vers un développement durable.

Cependant, le contexte environnant les élections de 2010 n'était pas favorable à la tenue des élections réussies, apaisées, libres et transparentes. On souligne par exemple l'ambiance tendue dans laquelle la CENI, organe indépendant, a été mise en place ; l'environnement politique défavorable à l'exercice des libertés publiques pour les partis politiques et la société civile.

Au lieu de consolider la paix en vue de songer à un développement durable, les élections communales de 2010 ont abouti à une contestation des résultats électoraux suivie d'un boycott de la part des partis politiques de l'opposition. On a assisté alors aux harcèlements et emprisonnements voire l'exil des partisans de l'opposition.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vi
Résumé.....	vii
TABLE DES MATIERES	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Justification du choix du sujet.....	2
1.1. Justification contextuel	2
1.2. Justification politique.....	2
2. Problématique et délimitation du sujet	3
3. Hypothèses	3
4. Méthodologie du Travail.....	4
5. Articulation du travail.....	6
6. Les problèmes rencontrés	6
CHAPITRE I. THEORISATION ET CONCEPTUALISATION	7
I.1. Elucidation des concepts-clés	7
I.1.1. La notion d'élection.....	7
I. 1. 2. Les fonctions des élections.....	8
I.1.2.1. Des élections pour légitimer une domination.....	8
I.1.2.2. Les fonctions de représentation, de communication et de socialisation.....	8
I. 2. Le Plébiscite.....	9
I.3. Le Référendum.....	9
I.4. Le phénomène partisan.....	10
I.4.1. La Notion de parti.....	10
I.4.2. La fonction des partis	12
I.4.2.1. La formation de l'opinion	12

I.4.2.2. La sélection des candidats.....	13
I.4.2.3. L'encadrement des élus	13
I.5. Les comportements électoraux et leurs modèles d'analyse.....	15
I.5.1. Les comportements électoraux.....	15
I.5.1.1. Le vote	16
I.5.1.2. L'abstentionnisme électoral	17
I.5.2. Le cadre théorique des élections.....	17
I.5.2.1. L'approche écologique ou sociologique.....	18
I.5.2.2. L'approche psychosociologique.....	19
I.5.2.3. L'approche économique	19
I.5.3. Election et la notion de démocratie	20
I.5.3.1. La notion de démocratie	20
I.5.3.2. La démocratie représentative	21
I.5.3.3. La démocratie directe	22
I.5.4. La propagande électorale.....	23
I.5.5. Organisation démocratique des institutions à la base.....	26
I.5.5.1. La commune, entité institutionnelle locale	26
I.5.5.2. La démocratie à l'échelle communale au concret	26
CHAPITRE II. LES ELECTIONS DE 2005 ET 2010 EN COMMUNE SONGA	28
II.1. Les élections communales de 2005.....	28
II.1.1. Contexte général d'organisation et du déroulement des élections de 2005.....	28
II.1.1.1. Contexte politique	28
II.1.1.2. Contexte Socio-économique	29
II.1.2. Les textes régissant les élections de 2005 au Burundi	29
II.1.2.1. Le code électoral	30
II.1.2.2. La loi communale.....	31
II.1.3. La phase préparatoire des élections communales de 2005	32
II.1.4. Déroulement et Résultats	33
II.1.4.1. Déroulement.....	33

II.1.4.2. Résultats.....	34
II.2. Les élections communales de 2010.....	38
II.2.1. Contexte politique et enjeux électoraux de 2010	38
II.2.1.1. Polémique autour de la mise en place du cadre légal des élections.....	39
II.2.1. 2. Difficile mise en place d'une CENI consensuelle.....	39
II.2.1. 3. Révision « controversée » du code électoral	40
II.2.1.4. Planification et mise en œuvre d'opérations électorales	41
II.2.1.5. Financement électoral dépendant de l'extérieur	41
II.2.1.6. Education civique et électorale	42
II.2.1.7. Tentative de manipulation de l'enrôlement des électeurs	42
II.2.1.8. Inscription des candidats et enregistrement des partis politiques	43
II.2.2. Dépôt et analyse des dossiers de candidatures	44
II.2.3. Déroulement de la campagne électorale.....	46
II.2.4. Déroulement du scrutin.....	47
II.2.5. Opération de dépouillement	48
II.2.6. Proclamation et gestion des résultats	48
CHAPITRE III. ANALYSE COMPARATIVE DES ELECTIONS COMMUNALES DE	
2005 ET DE 2010 EN COMMUNE SONGA.....	53
III.1. De 2005 à 2010 : un bilan relativement manqué.....	53
III.2. Un paysage politique différent entre 2005 et 2010.....	54
III.2.1. Contexte politique.....	54
III.2.2. Un contexte sociopolitique défavorable à des élections apaisées	56
III.2.2.1. Un acte d'entrée dans la démocratie ?.....	57
III.2.2.2. Des élections pour le changement ?.....	58
III.3. De la défaite du FRODEBU à la victoire du CNDD	60
III.4. La personnalité du leader du parti	61
III.5. Les thèmes mobilisateurs	64
III.5.1. La réforme de l'armée.....	64
III.5.2. L'invocation des promesses réalisées et des projets d'avenir.....	65
III.5.2.1. Les réalisations	65

III.5.2.2. Les perspectives du CNDD	65
III.5.2.3 .Mobilisation par symboles	65
III.5.3. La peur d'un regain de la violence.....	66
III.5.4. La préparation et la victoire électorales	68
CONCLUSION GENERALE	72
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	75
ANNEXE.....	78

INTRODUCTION GENERALE

L'institution électorale qui a émergé dans le monde occidental à la fin du 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème} siècle fut succédée par une longue période de luttes violentes. La conquête du pouvoir est une action qui nécessite le courage et le charisme de la part du leader ; c'est alors un travail difficile à accomplir. C'est un long processus qui passe par la voie électorale sauf dans des circonstances exceptionnelles, par le coup d'Etat.

Ce genre de situation s'est concrétisé au Burundi, avec la fin de la période coloniale par exemple, période durant laquelle on assista à la tenue des premières élections en vue de conduire le pays vers son développement. Mais ladite période fut jalonnée par des coups d'Etats qui ont conduit le pays vers une dynamique institutionnelle. Il s'agit par exemple des coups d'Etat de 1966 par Michel Micombero, de 1976 par Jean- Baptiste Bagaza et de 1987 par Pierre Buyoya.

Norbert Elias le précise : « *Si l'occident est parvenu à adopter des modèles pacifiques d'accession au pouvoir, cela a été le résultat d'une longue évolution historique. L'élection est donc une institution qui naît et émerge dans le cadre de la construction de l'Etat- nation* ». ¹

Durant la période coloniale, les peuples du Tiers-monde en général et ceux de l'Afrique en particulier se sont vus imposer de nouvelles formes de gouvernement. La colonisation a été donc une forme de domination non seulement politique, mais aussi juridique, économique, sociale, culturelle et religieuse. Elle s'est accompagnée d'un transfert des institutions dites occidentales. Il y eut alors une forte confrontation entre les réalités traditionnelles et la modernité.

Au Burundi, l'institution électorale fut introduite vers la fin de la période coloniale. Comme l'ont souligné Christian Coulon et Denis –Constant Martin : « *Le phénomène électoral est un acquis de la colonisation...* ». ² La première expérience électorale date des années 1960. On assista à des élections qui se déroulèrent avec peu d'expériences.

¹ Cité par MANIRAGORA ELIE in *A quoi servent les élections au Burundi : Etude à partir des perceptions populaires dans la Commune Gasogwe*, U.B, 2004, p.20.

² Christian Coulon Et Denis –Constant Martin, *Op.cit*, p.187.

Dans le but d'une mise en pratique de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation et d'une bonne gestion de l'Etat, le Burundi s'est doté d'une nouvelle organisation de l'Administration communale, conformément à la loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, nous nous sommes intéressé à l'entité administrative locale (la commune) dans laquelle on remarque l'existence d'une organisation administrative particulière.

En effet, les élections communales datent des années 1960 au Burundi et ont été organisées dans le but de mettre en place une représentation locale à l'échelle communale. Soulignons ici que les conseillers communaux étaient élus au suffrage universel direct et que ceux-ci étaient invités à choisir à leur tour l'administrateur communal. Ces conseillers communaux étaient issus des différents partis politiques en lice, tenant compte des voix obtenues lors du scrutin.

Dans le présent travail, nous nous sommes intéressé aux élections communales de 2005 et de 2010 à travers une analyse comparative d'où le titre de notre travail :

« LES ELECTIONS COMMUNALES DE 2005 ET DE 2010 EN COMMUNE SONGA : ESSAI D'ANALYSE COMPARATIVE ».

1. Justification du choix du sujet

Les raisons qui nous ont amené à travailler sur un tel sujet sont multiples.

1.1. Justification contextuel

D'abord, c'est un sujet d'actualité qui fait objet de la science politique. Il mérite une attention particulière.

S'agissant ensuite des élections communales, on a besoin de comparer les deux élections, en mettant en évidence l'organisation, le déroulement et la finalité de celles-ci pour comprendre le climat politique qui a suivi les élections communales de 2010.

1.2. Justification politique

Les élections de 2005 ont eu lieu après une longue décennie de guerre civile qui a provoqué beaucoup de pertes en vies humaines et en matériels.

Les dites élections se sont déroulées dans un climat sécuritaire différent de celui de 2010 car on a par exemple des partis comme le FNL d'Agathon Rwaso qui ont continué à semer la terreur dans certaines localités du pays notamment dans la province de Bujumbura.

La commune de Songa enfin, champ d'étude de notre recherche, est l'une des communes de la province Bururi qui a produit au cours de cette période des leaders des partis politiques considérés comme « pionniers » pour la défense de la démocratie.

On citera à titre d'exemple Léonard Nyangoma, président du parti CNDD, élu aux communales de 2005 mais qui en 2010 a subi une défaite au profit du parti CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza.

2. Problématique et délimitation du sujet

Depuis les années 1960, hormis les temps d'interruption constitutionnelle, le Burundi a toujours organisé les élections à l'échelle nationale. Mais, seules les élections communales de 2005 et de 2010 font l'objet de notre recherche.

La tâche qui nous attend consiste à rendre compréhensible le contexte dans lequel se livre la bataille politique pour la victoire électorale, à examiner les stratégies dont usent respectivement les différents acteurs en lice et enfin à tenter d'expliquer autant que faire se peut pourquoi les uns adoptent une telle stratégie tandis que d'autres agissent différemment.

En effet, avec les élections communales de 2005 en commune de Songa, on assiste à une victoire du CNDD vis-à-vis des autres partis politiques en compétition mais celui-ci subit une défaite en 2010 au profit du CNDD-FDD. Quelques questions méritent alors une réflexion particulièrement attentive : Pourquoi le CNDD vainqueur des élections communales de 2005 en Commune de Songa a-t-il perdu celles de 2010 ?

Quelles sont les déterminants locaux ayant été à l'origine de cette défaite? Nyangoma n'aurait-il pas été à la hauteur des attentes de la population? Le vécu quotidien de la population influence-il son choix électoral ?

3. Hypothèses

La perte des élections du parti CNDD en Commune de Songa serait due à l'insatisfaction des électeurs motivés par la recherche des intérêts locaux et matériels. Ces derniers auraient alors motivé les comportements partisans desdits électeurs.

En 2010, au moment des élections communales, il y aurait eu une désaffection vis-à-vis du parti CNDD, ce qui aurait conduit à la perte de son scrutin. Nyangoma n'aurait pas honoré les promesses tenues. On l'aurait infligé alors un vote sanction.

La population de sa localité espérait être la première bénéficiaire des bienfaits du pouvoir une fois qu'il serait porté au pouvoir ce qui n'a pas été effectif.

Le jour du scrutin, c'est une occasion pour le peuple de dialoguer avec les instances dirigeantes soit pour les sanctionner par une non-réélection, soit pour les reconduire au pouvoir en leur accordant une autre faveur.

A ce propos, Christian Coulon et Denis –Constant Martin sont on ne peut plus claires : « *A travers l'appel aux urnes, les instances dirigeantes dialoguent avec le bas. Elles en canalisent les virtualités contestataires et exaltent son sentiment d'appartenance à un espace d'identification transcendant les particularismes locaux, régionaux ou ethniques* ».³

En 2005, du point de vue de la population de la commune de Songa, Nyangoma était un leader incontesté par le fait qu'il fut le premier à rejoindre le maquis dans le but de poursuivre le combat engagé par Ndadaye, héros de la démocratie. Il a posé également des gestes louables pour certains, entre autres le recrutement des jeunes dans l'armée, ...ce qui aurait concrétisé sa grande popularité.

En 2010 par contre, le CNDD-FDD aurait déployé des moyens logistiques, humains et matériels colossaux lors de la campagne électorale. Aux yeux d'une population totalement démunie, ce geste aurait été significatif face à un Nyangoma qui ne faisait que dénoncer et de critiquer les cas de corruption, de tueries et d'injustice qui ont caractérisé le pouvoir CNDD-FDD.

4. Méthodologie du Travail

Pour expliquer le comportement électoral, nous avons fait recours à trois principaux paradigmes : le déterminisme sociodémographique, l'identification partisane et le modèle d'analyse des comportements électoraux mettant l'acteur au centre des choix électoraux.

1°). Paul Lazarsfeld et ses collaborateurs fondèrent leurs explications sur les caractéristiques sociales (le groupe social d'appartenance) des individus afin de définir leurs préférences politiques ; des variables telles que le lieu de résidence, la religion, le statut social qui seraient à même que la campagne électorale, de déterminer le choix électoral de chacun selon le modèle socio-économique.

³ Christian Coulon et Denis –Constant Martin, *Op.cit*, p.188.

Ainsi, lors de leur étude célèbre par la technique de panel, ils ont constaté que la campagne électorale renforce les préférences électorales liées au groupe d'appartenance, mais ne les modifient pas.

2°) Le modèle dit psycho-politique élaboré par les chercheurs de l'Université de Michigan s'oppose quant à lui au déterminisme sociodémographique tel que prôné par Lazarsfeld et son équipe. Sur une base développementaliste et motivationnelle, ces chercheurs avancèrent comme principale variable : **l'identification partisane** qui joue le rôle de filtre perceptif dans la lecture des informations politiques altérant les jugements des électeurs sur les candidats et les enjeux. Ce mécanisme serait par la suite renforcé par les milieux sociaux où l'individu prendrait place.

3°) Le troisième modèle d'analyse des comportements électoraux met en fin l'acteur au centre des choix électoraux. Dans une perspective utilitariste, ce modèle postule que le comportement de l'électeur est rationnel et se rapporte aux coûts/avantages pouvant se dégager de son choix électoral.

D'une manière générale, le processus décisionnel doit être perçu dans son ensemble à la fois sur le plan des prédispositions politiques des électeurs qui sont le fruit des mécanismes de socialisation et des facteurs conjoncturels liés à la nature de l'élection et au contexte politique et économique au sein duquel elle prend place.

Pour mener à bien notre travail de recherche, nous avons recouru également aux ouvrages généraux, mémoires, revues, ainsi qu'à d'autres articles et publications disponibles à la Bibliothèque.

Ajoutons à cela la documentation tirée de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) et du Ministère de l'Intérieur à savoir la Constitution, le code électoral, la loi communale ...qui nous a été d'une importance capitale, faisant jaillir une lumière sur la légalité, la conduite des élections ainsi que la mise sur pied des institutions à l'échelle locale.

Enfin, pour compléter notre travail, une enquête de terrain sur base d'un questionnaire nous a été d'un apport certain. Les personnes interrogées devaient remplir certaines conditions : être électeur potentiel, peu importe le sexe et l'identité ethnique du citoyen. Avoir vécu à Songa ou y avoir résidé pendant la période électorale était une des conditions indispensables pour faire partie des enquêtés.

5. Articulation du travail

Notre travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre porte sur l'élucidation et la théorisation des concepts-clés entre autres, la notion de parti politique, celle d'élection, les comportements électoraux, etc.

Dans le second chapitre, nous allons présenter notre zone d'étude ainsi que l'organisation et le déroulement des élections de 2005 et de 2010.

S'agissant enfin du troisième chapitre, nous allons procéder à une analyse comparative avec l'objectif de comprendre les raisons qui ont été à l'origine de la victoire ainsi que celles de la défaite de l'une ou l'autre formation politique en course pour la victoire des élections communales.

6. Les problèmes rencontrés

Durant la réalisation de notre travail, nous nous sommes heurté à beaucoup de difficultés.

Certains de nos enquêtés ont refusé de nous livrer certaines informations craignant de subir des traumatismes de la part des affiliés des partis politiques adverses.

D'autres nous ont exigé une contrepartie à l'information qu'ils allaient nous livrer. Mais aussi il y en a qui ont carrément refusé de nous accorder un entretien pour des raisons que nous n'avons pas pu comprendre.

CHAPITRE I. THEORISATION ET CONCEPTUALISATION

I.1. élucidation des concepts-clés

I.1.1. La notion d'élection

D'après le dictionnaire étymologique de la langue française, le terme « élection » dérive du mot latin « *electio* » lui-même qui vient du verbe « *elegere* » qui signifie choisir, c'est-à-dire le fait de choisir au moyen du vote, les représentants des citoyens qui, éventuellement peuvent devenir leurs gouvernants. Cela vient mettre fin à la vieille pratique de l'héritage du pouvoir selon laquelle le fils héritait le pouvoir de son père. Dans le Burundi traditionnel, la succession respectait ce principe.

Comme l'indiquent Marcel Prelot et Jean Boulouis, l'« *élection est un choix* »⁴. Pour qu'elle en soit effectivement ainsi, il est indispensable que ceux qui sont appelés à choisir puissent se déterminer de manière éclairée et dans un climat de liberté. Les opérations de vote doivent donc faire objet d'une réglementation qui assure et garantit la réalisation de ces conditions.

L'élection consiste donc à choisir au sein d'un groupe ceux qui vont le gouverner ou ceux qui le représenteront à un organe délibératif. On comprend dès lors que « élection » signifie désignation et non représentation.

La notion d'élection est la « *Faculté de se déterminer librement entre plusieurs objets ou entre plusieurs desseins. Cela signifie le fait d'avoir une conviction intime de vouloir ou de ne pas vouloir qu'il y ait en soi une élection* »⁵.

Selon Nonna Mayer et Pascal Perrineau « *Il n'y a de démocratie que quand il y a participation du peuple à travers les élections* »⁶. Cela signifie que le peuple doit choisir lui-même ses représentants par le biais du suffrage.

Le système électoral est dans ses origines une réaction contre les vieux systèmes anti-démocratiques d'accession au pouvoir car l'élection est une institution politique ayant pour objectif la désignation des gouvernants par des moyens démocratiques.

⁴ Marcel Prelot & Jean Boulouis, *institutions politiques et droit constitutionnel*, 7è. Ed. Paris, Dalloz, 1978.p.636.

⁵ Louis Gilbert, Rene Lagane & Georges Niobey, *Grand Larousse de la langue Française*, Librairie Larousse, Paris, Montparnasse, 1972, p .1519.

⁶ Mayer(N) & Perrineau (P), *Les comportements politiques*, Paris, Armond colin, 1993, p.39.

Selon Maurice Duverger, *“l’élection apparaît comme étant un procédé technique utilisé dans le choix des représentants en régimes démocratiques par opposition à l’héritage, à la cooptation ou à la conquête violente qui sont des moyens anti-démocratiques”*.⁷

Le peuple participe alors à l’élection au moyen du vote qui est un acte de souveraineté par lequel les gens expriment leurs points de vue sur une quelconque loi ou sur un candidat destiné à exercer une quelconque fonction politique. L’élection joue par ce fait un « *rôle de communication entre Gouvernants et Gouvernés* »⁸. Elle constitue une réponse à une politique même si les gouvernants tentent de contrôler le jeu. Elle approuve ou désapprouve un parti ou un candidat et permet par conséquent un renouvellement des décideurs soit politiques, économiques ou sociales et de leurs programmes. Le vote se fait de deux manières : par le plébiscite ou par référendum populaire.

I. 1. 2. Les fonctions des élections

Pour mieux comprendre les différentes fonctions des élections, mieux serait d’abord de chercher à savoir quelle est la finalité des élections.

I.1.2.1. Des élections pour légitimer une domination

Chez les marxistes et les penseurs pessimistes, les élections ne sont que le moyen qui permet aux opprimés de choisir, tous les quatre ans, leurs oppresseurs ; le régime représentatif ne supprimant pas la distinction entre gouvernants et gouvernés⁹.

Dans cette perspective, les systèmes électoraux, au lieu de poursuivre et de parfaire la démocratie d’égalité et de liberté, n’auraient ainsi pour objectif que de légitimer le pouvoir de telle ou telle catégorie dirigeante (bourgeoisie capitaliste, parti unique, élites militaires ou religieuses, élites ethniques ou régionales, etc.).

I.1.2.2. Les fonctions de représentation, de communication et de socialisation

Dans les sociétés modernes, les élections jouent aussi le rôle de communication entre les auteurs de la décision politique et ceux auxquels elle s’applique, en d’autres termes, assurer l’obéissance des individus au pouvoir.

Par son bulletin de vote, le citoyen ne fait plus que choisir son représentant. Il l’utilise aussi pour répondre par oui ou par non à la politique menée par les gouvernants.

⁷ Duverger(M), *Institutions politiques et droits constitutionnels*, Paris, PUF, 1982, p.15.

⁸ Cotteret(JM) et Emeri(C), *les systèmes électoraux*, Paris, PUF, 1970, pp.73-82.

⁹ Schwartzenberg Roger- Gérard, *Sociologie Politique*, Paris, Mont chrétien, 1977, p.135.

Ce choix n'est pas déterminé par les seuls gouvernants mais aussi par les autres inspireurs comme les médias, les associations, etc.

Dans les sociétés en voie de développement, l'élection a une double portée : l'une démocratique et l'autre anti-démocratique.¹⁰

1°/ Portée démocratique : alors qu'il ne s'agit souvent pour les citoyens que de ratifier des choix auxquels ils demeurent totalement étrangers, les procédures électives favorisent l'intégration sociale et politique des individus et des groupes qui accèdent à la politique. L'élection est donc un moyen d'éducation civique des élites politiques et des gouvernés.

2°/Portée anti-démocratique : lorsqu'elle vient renforcer, par des mécanismes plus ou moins violents, les clivages existants et assurant les vengeances et les revanches.

I. 2. Le Plébiscite

Le vote par plébiscite consiste à approuver ou désapprouver par un « oui » ou par un « non » l'accession au pouvoir d'un candidat, d'un parti ou d'une coalition quelconque. C'est un vote direct de la nation sur une question déterminée.

I.3. Le Référendum

Par référendum, le peuple est appelé à choisir ou à refuser un texte de loi législatif ou constitutionnel. Le référendum est donc, dans une certaine mesure, synonyme de plébiscite.

Le référendum est considéré par certains comme la seule procédure démocratique puisqu'il permet au peuple de se prononcer lui-même.

Mais il peut s'appuyer sur les passions et peut être manipulé par les démagogues ; ce qui le différencie du plébiscite car ce dernier porte généralement sur un candidat au pouvoir alors que le référendum porte sur une loi ou sur un texte de loi.

Selon Sartori,¹¹ *l'élection est une sélection* ; et pour sélectionner entre plusieurs candidats ou programmes, on doit avoir un certain degré de compréhension pour discerner les enjeux de la compétition électorale.

¹⁰ Mayer (N) et Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Seuil, 1990, P.1.

¹¹ Sartori, cité par Ndicunguye(D) in *Etude comparative des élections législatives de 1965 et 1982*, Bujumbura, UB, 1994, p.17.

Dans les pays occidentaux, la notion d'élection implique la prise en considération d'autres éléments comme la souveraineté du peuple auquel sont reconnus la nationalité, la dignité morale, la capacité civile et le droit de vote. C'est une opération juridique dont il convient de préciser sa nature. L'élu est investi par l'élection d'un mandat dont les caractères doivent être déterminés. Les élections se déroulent alors dans un cadre déterminé qui est le parti politique et sur base des idéologies véhiculées par ce dernier, ce qui nous amène à parler des partis politiques.

1.4. Le phénomène partisan

La notion de *parti politique* se définit en examinant l'origine et les fonctions des partis.

1.4.1. La Notion de parti

Un parti politique est un terme plus ancien. Il désignait au moyen - âge « *une petite troupe de soldats en campagne* »¹². Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle que le mot renvoie à « *une organisation politique structurée*¹³ ». Les critères généralement retenus pour caractériser un parti politique ne sont pas remplis pour les partis politiques burundais. En effet, selon Joseph Lapalombara et Myron Weiner¹⁴, un parti politique se fonde sur la réunion de quatre critères proposés :

– Un parti politique doit avoir une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de ses dirigeants en place.

La continuité de l'organisation permet donc de distinguer les partis des simples factions, qui disparaissent avec leurs fondateurs.

En effet, la plupart des partis politiques burundais sont assimilés à des leaders qui ont peu de membres pour s'engager aux élections et il ne serait pas surprenant si certains d'entre eux disparaissent avec leurs fondateurs. Certains partis politiques qui avaient une ampleur en 1993, semblent disparaître avec leurs fondateurs.

Il s'agit à titre d'exemple des partis comme le RADDES et le PRP qui n'avaient participé à aucun scrutin durant le processus électoral de 2010.

¹² Michel Hastings, *Aborder la science politique*, paris, Editions du seuil, 1996, p.37.

¹³ Idem p. 37

¹⁴ Joseph La palombara & Myron Weiner, *political parties and political development*, Princeton, 1966, pp.5-7.

–Un *parti politique* doit posséder une organisation complète du centre à la périphérie. Il doit avoir une organisation locale bien établie et durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national.

A ce propos, Christian Coulon et Denis-Constant Martin ajoutent que : « *Les factions, investies par la logique clientéliste, sont le canal à travers lequel s'effectue la communication entre gouvernants et gouvernés, le haut et le bas. Elles exercent une précieuse fonction intégratrice* ». ¹⁵

Cependant, lors du processus électoral de 2010, dans son rapport général de l'observation des élections de 2010, la COSOME a montré que sur une quarantaine de partis politiques agréés, seuls vingt-cinq se sont présentés aux différents scrutins et seulement cinq ont pu couvrir tout le pays. Cela veut dire qu'environ 40 partis politiques n'étaient pas capables de couvrir tout le territoire national et étaient attachés à des leaders réclamant un cadre d'expression seulement.

Les partis politiques ont pour vocation de conquérir le pouvoir, soit en renversant le système en place soit en participant à la compétition électorale. Ce dernier critère distingue ainsi un parti politique d'un groupe de pression « ou lobby » dont l'objectif est d'influencer le pouvoir et non de l'exercer.

En prenant l'exemple des élections communales de 2010, nous constatons que beaucoup de partis ne se sont pas engagés à la compétition politique s'éloignant ainsi de leur vocation fondamentale de conquérir le pouvoir par la voie des élections. Ils se sont donc présentés comme des groupes de pression.

Un parti politique est toujours à la recherche d'un soutien populaire et ce dernier peut prendre plusieurs formes à savoir les militants, les adhérents, les sympathisants et les électeurs.

Ces critères nous aident ainsi à analyser les ressources et les capacités des partis politiques à gagner les élections. Ces ressources pourraient être analysées en tenant compte des membres, de l'organisation et des moyens financiers.

¹⁵ Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Op.cit.*, p.187.

En prenant les élections communales de 2010 comme étude de cas, la campagne électorale a montré que seuls deux partis politiques à savoir le CNDD-FDD et le FNL sont parvenus à faire graviter beaucoup de foules au tour d'eux dans tout le pays alors que les autres partis avaient quelques militants soit le FRODEBU à Kayanza, l'UPRONA à Kinindo et Musaga, l'UPD à Buyenzi et à Rumonge, le MSD à Mwaro et le CNDD de Nyangoma à Songa.¹⁶

I.4.2. La fonction des partis

L'analyse des fonctions des partis politiques est restée exclusivement institutionnelle depuis leur création. Ils se cantonnaient au niveau électoral et parlementaire.

Aujourd'hui, le champ de réflexion s'étend avec les analyses structuro-fonctionnelles et systémiques qui replacent légitimement les partis politiques dans leur environnement en les considérant comme les éléments de l'ensemble d'un « système », et non comme les simples pièces du jeu électoral et parlementaire.¹⁷

I.4.2.1. La formation de l'opinion

Les *partis politiques* contribuent à créer ou à maintenir une conscience politique en assurant la formation et l'information de l'opinion publique. Ils assurent un encadrement thématique des candidats et des électeurs. Ils éclairent et alimentent le débat politique en explicitant plus clairement les choix.

Grâce à eux, l'électeur saura de quelles idées, de quels programmes se réclame tel ou tel candidat, et donc, quelle action va-t-il mener une fois élu.

Ainsi, le vote cesse d'être un acte d'allégeance envers tel individu mais le choix de telle option politique. Cette fonction pragmatique selon Léon Epstein est essentielle. Elle donne son vocabulaire, son langage au suffrage.

¹⁶ COSOME, *Rapport General de L'Observation des Elections de 2010*, Bujumbura 2010, p.40.

¹⁷ Roger-Gerard Schwarzenberg, *politique comparée, les grands systèmes politiques contemporains*, paris, 1980, p.53.

David Apter souligne qu' : « *Une fonction primaire des partis politiques est de structurer l'opinion publique, de mesurer ses attitudes et de les transmettre aux responsables gouvernementaux et aux dirigeants de sorte que gouvernés et gouvernants, l'opinion et le pouvoir, soient raisonnablement proches les uns des autres* ». ¹⁸

Apter ajoute que « *Mal faite, la formation de l'opinion tourne à la perversion devenant des fois une véritable intoxication des masses allant jusqu'à engendrer parfois des accidents d'ordre socio- politique* ¹⁹ ». C'est le cas des pays qui ont développé des milices et que ces derniers ont fini par renverser le pouvoir en place.

I.4.2.2. La sélection des candidats

La plupart des candidats proposés aux électeurs sont choisis par les *partis politiques* qui participent ainsi activement à la fonction de recrutement politique, à la sélection et à la formation du personnel politique. Dans les partis des cadres, le système du « caucus » c'est – à-dire le choix par des comités de notables, risque d'aboutir à la formation d'une oligarchie.

Les Etats-Unis ont ainsi réagi contre ce danger en introduisant le système des « élections primaires » où les candidats sont désignés par les électeurs. Les *partis politiques* tendent à la création de nouvelles élites.

I.4.2.3. L'encadrement des élus

Les partis politiques assurent l'encadrement des élus et ce, de deux manières complémentaires :

D'une part, ils maintiennent un contact permanent entre les élus et les électeurs. Les militants servent de relais entre les deux. Dans le sens descendant, ils expliquent aux électeurs l'activité parlementaire de l' élu, défendent ses décisions et font sa propagande. Dans le sens ascendant, ils informent l' élu des réactions, des attentes et des besoins des électeurs.

D'autre part, *les partis politiques* assurent l'encadrement parlementaire des élus. L'indépendance et le splendide isolement de l' élu appartiennent à une époque révolue. Désormais un « groupe parlementaire » réunit les élus d'un même parti et assure la concertation entre eux.

¹⁸ David Apter, *the politics of modernization*, 5è éd.1969.p.181.

¹⁹ Idem

D'une certaine manière, l'approche fonctionnelle chez Frank J.Sorauf²⁰ ne donne pas des résultats sensiblement différents. Mais elle présente le grand avantage de replacer le parti dans son environnement global.

Selon cet auteur, un parti remplit trois fonctions principales manifestes : la fonction électorale, la fonction de contrôle et d'orientation des organes politiques, et la fonction de définition et d'expression de position politique.

Pour Sorauf, "la manière dont le parti exerce et combine ces fonctions dépend de l'environnement dans lequel il opère et auquel il répond et s'adapte. Dans cet environnement, il englobe une multitude d'éléments : les structures constitutionnelles, le système électoral, les règles du jeu, les traditions et la culture politique, les structures économiques et sociales. C'est essentiellement la manière dont le parti assure ces fonctions qui détermine son organisation et sa structure²¹".

Même dans les systèmes développés, les partis remplissent des fonctions nombreuses et diverses. A ce propos, Almond et Powell montrent qu'un *parti politique* moderne est multifonctionnel ²² :

Les *partis politiques* participent aux fonctions d'élaboration, d'application et d'adjudication des règles. En détenant ou en contrôlant les organes du pouvoir, ils participent à l'exercice de ces fonctions gouvernementales.

Parmi d'autres groupes ou organes, *les partis politiques* constituent des structures de communication, des canaux appropriés pour l'exercice de la fonction de communication. Ils contribuent aussi aux fonctions visant à l'adaptation et au maintien du système, c'est-à-dire aux fonctions de recrutement et de socialisation politique.

A cet égard, Almond et Powell²³ distinguent deux types de socialisation politique assurés par les partis. Le premier vise à garantir la continuité en renforçant la culture politique existante. C'est l'exemple de la Grande- Bretagne et des Etats-Unis.

Le second vise la modification des modèles établis de culture politique. C'est le cas des partis socialistes en Europe au XIXème siècle.

²⁰ Frank J. Sorauf, *Political parties in the American system*, Boston, 1964, p.56

²¹ Idem

²² Almond Powell, *comparative politics*, Boston, 1966, p. 99.

²³ Almond Powell, *Op.Cit.*, .p.99.

I.5. Les comportements électoraux et leurs modèles d'analyse

I.5.1. Les comportements électoraux

Le mot comportement renvoie à des références multiples. Il enrichit le vocabulaire de la psychologie, de la sociologie, de l'économie, de l'anthropologie, etc.²⁴ Dans le langage courant, il désigne la façon dont un individu se comporte ou se conduit.

De son côté, Madeleine Grawitz définit le comportement comme : « Une *activité humaine composée d'une suite de comportements inspirés par des motivations et orientés vers des buts. Elle peut être le fait d'un individu, d'un groupe ou peut exprimer la totalité d'un système social* ». ²⁵Le comportement peut être politique ou social.

De son côté, Neil Smelser définit le comportement collectif comme étant : « Une *mobilisation non institutionnelle des ressources de l'action, tendant à résoudre une ou plusieurs formes de tension, en reconstruisant l'élément du système d'action qui fait crise sur une base plus générale* ». ²⁶

Comme l'a suggéré Konigr, font partie du comportement collectif, « *le comportement de masse au sens restreint c'est-à-dire la populace ou la foule, le comportement des foules nombreuses présentant une volonté particulière d'établir un comportement conforme s'alignant sur autrui, le public et l'opinion publique et enfin, de façon générale, l'analyse des mouvements sociaux qui constituent un effort collectif pour obtenir ou empêcher une modification dans la société ou le groupe dont il fait partie* ». ²⁷

Quant au comportement politique, celui-ci se définit comme étant un comportement collectif socialement contrôlé ou socialement contrôlant. ²⁸

Les comportements électoraux concernent le « vote » en tant qu'acte de participation citoyenne et « l'abstentionnisme électoral » en tant que refus de l'offre politique.

Le comportement des individus fait valoir leur désaffection à l'égard de la politique. Soit ils s'abstiennent de voter, soit leur participation à l'opération électorale est purement rituelle et n'implique aucun engagement profond de leur part.

²⁴ Daniel-Louis Sellaer, *COMPORTEMENT POLITIQUE COMPARE*, Paris, Ed. ECONOMICA, 1985, p.20.

²⁵ Grawitz (M), in *COMPORTEMENT POLITIQUE COMPARE*, Paris, Ed. ECONOMICA, 1985, p.22.

²⁶ Smelser (N.J), *Theory of collective Behavior*, Glencoe, The Free Press, 1952, trad.de Badie et Gerstlé, Lexique-sociologie politique

²⁷ Konig, *Sociologie*, Paris, Flammarion, 1972, p.197.

²⁸ Bergeron (G) .*Le fonctionnement de l'Etat*, Paris, A.Colin, 1963, p.71.

A ce propos, R. Dahl écrit : « *La non participation d'un nombre considérable de citoyens à la vie politique semble constituer un phénomène quasiment universel* ». ²⁹ Par conséquent, la participation politique par le vote est une des voies de solution de la crise.

I.5.1.1. Le vote

La conception de la souveraineté nationale a engendré dans les Etats occidentaux du XIX^{ème} siècle la généralisation du droit de suffrage. Les fonctions politiques établies par la constitution pour promouvoir les destinées de la nation sont assumées par des hommes désignés par le vote des citoyens.

Selon Bruyas³⁰, le vote est un acte de volonté émis personnellement par chacun des citoyens. Le droit de vote, d'abord réservé à une minorité influente, fut étendu à l'ensemble des hommes adultes au XIX^{ème} siècle puis aux femmes au XX^{ème} siècle.

Depuis l'Antiquité, le terme « vote » cache de très grandes évolutions des fonctions, des usages, des pratiques et du sens qui lui est attribué. Son aventure s'est accélérée avec l'avènement du gouvernement représentatif au motif qu'il fait du consentement des citoyens la source de légitimité des gouvernants. Concrètement, si le vote est aujourd'hui pris comme comportement, l'histoire politique nous laisse entrevoir qu'il a d'abord été pris pour distinction puis comme opinion et enfin comme comportement rituel.

En effet, en prenant le vote comme distinction, on veut dire que sa fonction se limitait à la sélection des dirigeants habilités à gouverner en toute indépendance durant la durée de leur mandat.³¹ Cela signifie que le vote était un moyen de déléguer un mandataire à chaque type d'élection mais non une façon d'exprimer un choix à des opinions politiques contradictoires.

Du vote comme opinion, celui-ci est considéré comme étant un « symbole ou un instrument de réalisation de la démocratie ». Cette idée nous renvoie à un moment d'un combat ouvert de ce qui est de la concrétisation du principe d'égalité politique entre les individus.

Au début du 20^{ème} siècle surtout en France, avec l'apparition de la sociologie électorale, le vote a pris un autre sens. Il n'est pas considéré ni comme distinction ni comme opinion, mais comme un acte ayant une signification en soi. On se demande alors : Qui vote ? Qui s'abstient ? Qui vote pour qui ? Pourquoi voter ?

²⁹ Georges Burdeau, *TRAITÉ DE SCIENCE POLITIQUE*, Tome X, la révolte des colonisés, 3^e édition, Paris, 1986, p.132.

³⁰ Jean Bruyas, *les institutions de l'Afrique Noire Moderne*, Paris, l'Harmattan, p.122.

³¹ Perrineau(P), Reynie(D), *le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p.129.

I.5.1.2. L'abstentionnisme électoral

L'abstentionnisme électoral est un comportement atypique qui exprime le fait de manifester un refus de l'offre politique à un moment donné, dans une conjoncture sociopolitique particulière. C'est une expression du désintéressement vis-à-vis du verdict électoral. A ce propos, Roger-Gerard Schwartzberg³² distingue deux formes d'abstentionnisme:

L'abstentionnisme « forcé » résultant de la non-inscription aux listes électorales. Il s'agit notamment de celui qui est dû à la forte mobilité géographique comme par exemple le changement de domicile. Soit on omet son inscription, soit on néglige souvent de transférer son inscription. En 1976 aux USA par exemple, sur les 150 millions d'Américains en âge de voter, on en compte environ 100 millions seulement qui sont inscrits sur les listes électorales.

L'abstentionnisme « volontaire » qui diffère un tout petit peu de l'abstentionnisme forcé. Bien qu'inscrits, les électeurs se désintéressent de tel ou tel scrutin. A l'élection présidentielle de 1972 par exemple, sur 94 millions et demi d'inscrits, 75 millions d'Américains sont allés voter. Le reste s'est abstenu.³³

L'abstentionnisme électoral s'interprète comme « le produit de l'insuffisante intégration politique liée à une faible insertion sociale ».³⁴ On peut également trouver l'explication de ce type de comportement dans la désaffection des électeurs à l'égard de la politique mais aussi aux difficultés liées à l'inscription sur les listes électorales.

Qu'on vote ou qu'on s'abstienne, qu'on vote pour tel candidat ou tel autre, on doit comprendre que le comportement électoral qu'on adopte s'inscrit dans un système de relation entre les options idéologiques des électeurs, le type d'élection et les enjeux.

I.5.2. Le cadre théorique des élections

Le cadre théorique des élections revient sur les grandes explications théoriques du vote et ses différentes typologies. L'explication du vote fait objet de différentes approches théoriques privilégiant certains aspects du comportement électoral.

³² Roger-Gerard Schwartzberg, *Les grands systèmes politiques contemporains*, Paris, 1980, p.399.

³³ Idem

³⁴ Idem

Généralement, on distingue trois modèles théoriques explicatifs du vote. Le premier rattache l'individu à la structure sociale reliée à un espace. Il est souvent qualifié d' « écologique » ou « sociologique » se rattachant plus aux groupes d'appartenance de l'individu qu'à l'individu lui-même.

Le second d'inspiration psychosociologique, s'intéresse davantage aux individus directement interrogés ; leur comportement individuel étant cependant éclairé par leur appartenance à des groupes sociaux. Enfin, le modèle économique s'attache à l'individu, à la rationalité de ses choix : celui-ci est en quelque sorte « émancipé » de son appartenance à des groupes.

I.5.2.1. L'approche écologique ou sociologique

Par approches écologiques, nous entendons les approches qui accordent une attention particulière à l'influence des environnements sociaux, sur la production des mobilisations électorales et sur l'orientation des votes. Le vote ne peut en effet être compris en dehors des influences contextuelles auxquelles sont exposés les électeurs.

Sur base de ce postulat théorique, comprendre les mobilisations électorales doit conduire à identifier, notamment le rôle et l'influence des structures d'encadrement plus ou moins explicitement politique (partis et réseaux militants, syndicats, associations, églises, etc.) et l'importance des groupes plus ou moins informels au sein desquels sont susceptibles d'évoluer les électeurs potentiels : cercles familiaux, amicaux, professionnels, relation de voisinage.

L'approche écologique ou sociologique relie l'individu à la structure sociale d'un territoire. L'individu est d'abord inséré dans des groupes inscrits dans l'histoire d'un espace.

C'est l'approche classique de la géographie électorale développée par André Siegfried mais qui ne demeure valide qu'à condition de souligner, au cas par cas, les effets de l'histoire et des traditions d'un espace géographique singulier même érodés par les phénomènes de nationalisation politique et d'homogénéisation sociale.

L'analyse écologique se fixe en effet pour objectif d'identifier les interactions qui se produisent au sein de ces groupes afin de mettre en évidence les capacités très inégales des divers environnements sociaux à produire des incitations à voter, dans le cadre de micro-influences contextuelles et sous la forme de communications et d'influences interpersonnelles.

I.5.2.2. L'approche psychosociologique

L'approche psychosociologique relie l'individu à des groupes sociaux structurant son vote.

La première variante du courant psychologique reconnaît l'existence d'une réalité sociale, tout en négligeant son autonomie. Ce courant s'efforce d'appliquer à la « psyché collective », les théories et observations valables pour les individus. C'est la position développée par Gustave Le Bon³⁵ dans l'école de la psychologie des foules.

Aux Etats-Unis, après Paul Lazarsfeld aux présupposés déterministes mais novateurs, le modèle de Michigan insiste plus sur la notion d'identification partisane : attachement psychoaffectif à un parti comme principal déterminant du vote construit à travers la famille qui assure largement la transformation des préférences politiques.

Comme le suggère Daniel-Louis Saller, ce trait éclairé par le « vote d'enjeu » contredit donc de façon croissante la notion d'identification idéologique, éclaire mieux des préférences s'accordant en fonction de la conjoncture avec des programmes et /ou des personnalités politiques.³⁶

I.5.2.3. L'approche économique

L'approche économique du vote s'attache à la rationalité des choix d'un électeur émancipé de son appartenance du groupe .Il adopte le choix de son vote en fonction de ses intérêts. Il joue sur la conjoncture de l'offre du marché politique en vue de maximiser son « profit ».

C'est une démarche strictement hypothético-déductive qui pose le modèle d'un homme rationnel qui, entièrement déterminé, recherche le maximum de satisfactions moyennant le minimum d'efforts.³⁷ James Buchanan affirme que l'homme politique est toujours préoccupé par son intérêt personnel.³⁸

³⁵ Daniel-Louis Saller, *Op.cit*, p.38.

³⁶ Idem

³⁷ Idem p. 40

³⁸ .Buchanan (J), *The Calculus of consent*, Chicago, markham, 1969, p.104.

Cette vision autrement déterminante souligne cependant l'apparition d'un électeur plus « consommateur », conscient de ses choix et des enjeux, plus instruit et qui éclaire ainsi mieux l' « instabilité » électorale croissante dans les démocraties occidentales. Cependant, cette théorie pose la question de la rationalité limitée de l'électeur.

I.5.3. Election et la notion de démocratie

I.5.3.1. La notion de démocratie

Actuellement, un pays est dit démocratique s'il pratique le phénomène électoral comme mode ou moyen efficace de mise en place des institutions politiques. Un pays dans lequel les gouvernants sont choisis par le biais des élections générales libres et transparentes est taxé incontestablement de démocratique. Le sentiment démocratique est donc indissociable(...) d'une véritable mystique de l'élection.³⁹

Etymologiquement, le vocable démocratie vient des racines grecques : « demos » qui signifie peuple et « cratos » signifiant pouvoir ou gouvernement. Traditionnellement, ce mot signifie le gouvernement auquel participe le plus grand nombre.

Le terme démocratie a été défini par plusieurs auteurs et de manières différentes. Montesquieu va enrichir davantage la signification de ce dernier :

1°/La démocratie n'est pas monocratique, c'est-à-dire le pouvoir d'un seul (monarchie ou tyrannie), car elle reconnaît l'appartenance du pouvoir à l'ensemble des citoyens.

2°/La démocratie respecte la libre expression, c'est-à-dire que comme le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens, chaque citoyen est libre de s'exprimer en donnant son opinion sur telle ou telle autre décision.

3°/La démocratie ne peut être fonctionnelle que quand il y a égalité, c'est-à-dire quand il n'y a pas une couche de la population qui est favorisée par rapport à une autre, jouissant d'exclusivité et de privilège plus que les autres. Ici, il y a une remarque à faire, c'est que la liberté et l'égalité sont deux aspirations parfois contradictoires car l'exercice de la liberté aboutit à créer l'inégalité, comme la recherche de l'égalité entraîne inévitablement des restrictions à la liberté.

³⁹ Jean-Pierre Lassale, *La démocratie Américaine. Anatomie d'un marché politique*, Paris, 1991, p.64.

4°/La quatrième caractéristique est l'ascendant des trois citées ci-haut et celle –ci est la volonté des citoyens qui doit être suffisamment forte pour porter les compromis nécessaires. « Si au contraire la logique des intérêts particuliers prend le dessus et que les compromis ne sont plus considérés comme négociables, la démocratie meurt et avec elle tout ce qu'elle garantit à commencer par la liberté. C'est par là que peuvent se comprendre certaines des difficultés actuelles que connaît la démocratie ». ⁴⁰

Dans nos sociétés, le mieux que nous puissions espérer est d'être gouverné par des représentants choisis par le peuple pour défendre ses intérêts. A. Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, accorde une importance au peuple qui selon lui possède des prérogatives en ce qui est de la désignation des représentants.

Selon lui : « *Le peuple nomme directement ses représentants et les choisit en général afin de les tenir plus complètement dans sa dépendance* ». ⁴¹

Cependant, ces représentants ne sont pas censés faire ce que le peuple ou même la majorité populaire veut qu'ils fassent dans telle ou telle situation particulière, mais ils sont censés accomplir leur mission de gouvernement en respectant globalement les vœux du peuple. S'ils ne s'y conforment pas, ils peuvent alors s'attendre à être remplacés par d'autres qui promettent de le faire.

Dans les assemblées dominées par le fait majoritaire surtout dans celles où un seul parti détient la majorité absolue comme le souligne Salathiel Muntunutiwe, les parlementaires sont trop liés à l'exécutif pour chercher à l'embrasser. ⁴²

Dans ce cas, poursuit-il, le gouvernement est libre. Les ministres, trop sûrs de ne courir aucun risque, se comportent davantage en maîtres de leurs administrations qu'en chefs chargés d'exécuter les lois votées par l'assemblée. ⁴³

I.5.3.2. La démocratie représentative

La démocratie représentative a son originalité dans le fait qu'il y a une certaine indépendance des élus par rapport aux électeurs.

⁴⁰ Cité par Chaldivan(P.H), *Droit constitutionnel : Institution et régimes politiques*, Paris, Nathan, 1996, p.248.

⁴¹ Alexis De Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Tome I, Ed. Gallimard, 1961, p.129.

⁴² Muntunutiwe Jean-Salathiel, *L'Etat et les Droits de l'Homme : cas de la République Sud-Africaine*, U.B, 1995, p.52.

⁴³ Ibidem

En effet, les organes représentatifs même si ils ont été élus par le corps électoral obéissent, non plus à ce corps, mais à la constitution qui leur donne les pleins pouvoirs car ils représentent la nation et non les électeurs. Pour fonctionner, la démocratie représentative nécessite un ensemble institutionnel et législatif appelé « constitution ». Celle-ci, précisera même si ce n'est pas toujours par écrit, quand et comment les élections seront organisées, et quel sera le système électoral retenu parmi tous les choix possibles.

Au cours de ces scrutins, des partis politiques représentant des idées et des intérêts variés s'affronteront. Tous les citoyens majeurs pourront participer au vote. Ce système est ainsi conçu dans le souci de protéger les représentants de la nation contre une quelconque pression de la part de leurs électeurs ou de l'expression libre et authentique.

Cependant, ce système présente des dangers dans ce sens que les élus risquent de se considérer comme les dépositaires de la souveraineté nationale. D'autre part, jouissant de cette indépendance à l'égard du corps électoral, l'organe représentatif peut se considérer comme n'ayant aucune directive à recevoir de ce corps et n'ayant aucune responsabilité à son égard. Le seul moyen qui reste au corps électoral de pouvoir les sanctionner est la non-réélection des représentants qui n'ont pas été à la hauteur de leurs attentes.

1.5.3.3. La démocratie directe

La démocratie directe est le régime dans lequel les citoyens exercent au sein d'assemblées populaires le pouvoir législatif et celui d'administration.

Elle représente l'idéal de la démocratie en théorie mais son application reste difficile et même quasiment impossible dans les grandes communautés.

Elle consiste en effet au fait que le peuple se réunit en un même lieu pour décider du sort de tous les problèmes qui requièrent des solutions. C'est pour cela qu'elle n'est concevable que pour de petits groupes humains.

On distingue deux sortes de démocratie directe à savoir la démocratie directe institutionnalisée et la démocratie directe par voie constitutionnelle. S'agissant de la première forme, l'exemple le plus concret est celui d'Athènes où les pouvoirs législatif et judiciaire sont souvent exercés par les citoyens rassemblés tandis que l'exécutif est formé par des magistrats élus.

Quant à la démocratie directe en cas de vide constitutionnel, on en a au cours d'une période de bouleversement des comités révolutionnaires, acteurs d'une période de changement dans un moment d'intermède juridique exerçant un pouvoir local mais capable de se coaliser en congrès de délégués.

Les dangers qu'il y a avec la démocratie directe, c'est que le « pouvoir du peuple » se confond avec son exercice effectif. Il n'y a pas « de pouvoir pour arrêter le pouvoir » comme l'a suggéré Montesquieu, non plus il n'y a pas de « séparation de pouvoir » qui puisse jouer le rôle de modérateur puisque tous les pouvoirs sont un.

I.5.4. La propagande électorale

Le terme propagande est étymologiquement rattaché au latin « propagare » qui signifie d'une part « multiplier par boutures » et d'autre part « transmettre en élargissant ». Les romains ne le chargeaient d'aucune connotation idéologique et semblent l'avoir utilisé aussi bien pour des slogans des fraisières que pour la propagation des magistratures ou l'élargissement des frontières. C'est en fait son utilisation par l'Eglise catholique à partir de 1572 dans le cadre de la « congregatio de propaganda fide » (congrégation pour propager la foi) qui lui assigne un champ précis.

Alors que le verbe « propager » ne met l'accent que sur le transport de l'information vers ou à travers la masse de ses récepteurs, la substantive « propagande » est chargée d'une double vocation idéologique et méthodologique.

Selon Gourevitch, la propagande est définie comme étant « *toute action organisée en vue de répandre une opinion, une religion, une doctrine* ». ⁴⁴

Pour solliciter la faveur du peuple en matière de consultation électorale, on procède alors à une période de propagande politique. Selon Amaury, la propagande peut être définie comme : « *Une entreprise de conquête et un service de mobilisation permanente des esprits afin de les pénétrer d'une idéologie, de déterminer leurs décisions, de disposer ainsi des plus puissants appuis possibles parmi les gouvernés pour obtenir et pour conserver le pouvoir* ». ⁴⁵

⁴⁴ Gourevitch (J.M), *La propagande dans tous les Etats*, Flammarion, 1981, pp.6-8.

⁴⁵ Amaury, *De l'information et de la propagande d'Etat. Les deux premières expériences d'un ministère de l'information en France*, paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1969, p.3.

D'une façon générale, au moment de la propagande électorale, chaque parti a son propre projet de société qu'il est obligé de présenter à ses adeptes pour les stimuler à voter en sa faveur. Mais à voir la manière dont celle-ci se déroule, on voit que le programme importe peu pour qu'un parti puisse gagner l'électorat.

Certains partis naissent à la suite des scissions qui se sont opérées à l'intérieur d'un parti politique ; ce qui fait que leurs projets de société ne divergent pas pour beaucoup de choses. Certains préfèrent le plus souvent ajouter la terminologie « NYAKURI » pour prouver le point de divergence avec le parti mère.

A la veille des élections de 2005, 35 partis politiques étaient agréés au Burundi. Cela nous permet d'affirmer qu'il n'y a pas de différence fondamentale et remarquable au niveau de leurs projets, de leurs idéologies ou de leurs principes. En réalité, les plus importants ne sont qu'à trois ou à quatre.

Aujourd'hui, ce phénomène s'observe fréquemment et se matérialise le plus souvent par des exemples de « transhumances politiques » qui s'opère au sein des partis politiques.

C'est sur base de cette absence de toute idéologie convaincante que la classe politique burundaise a toujours pris des raccourcis pour sa propagande. Ces raccourcis sont de nature ethnique, régionale, etc. La propagande est alors conçue comme « *discours de légitimation du pouvoir et des candidats aux élections* ». ⁴⁶

Dans la propagande politique, deux notions interviennent fréquemment. Il s'agit de la diabolisation des adversaires et de la glorification des candidats membres de son parti.

En effet, par diabolisation des adversaires, il faut comprendre des propos, des chants composés par un parti quelconque à l'encontre de son adversaire en vue de le discréditer. Il s'agit entre autres des jugements formulés et propagés contre le parti adversaire pour le rendre impopulaire. L'exemple le plus concret se voit à travers les chansons engagées au moment de la campagne des élections de 2010 où le CNDD-FDD essayait de diaboliser le parti FNL et vice-versa.

Par glorification des leaders, on comprend des slogans, des témoignages, des sketches formulés en vue de relater les bonnes œuvres réalisées par un leader politique quelconque.

⁴⁶ Didier Bigo, *Pouvoir et Obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1998 p.208.

Cela se fait dans le but de stimuler l'électorat et de montrer à l'opinion que le parti qui sollicite les voix poursuit les mêmes visées politiques que son leader.

Pendant la campagne électorale de 2005, la diabolisation des adversaires et la glorification des leaders était l'une des tactiques adoptées par les partis en lice. Le FRODEBU était souvent accusé par d'autres partis de l'opposition de malversation économique, de l'impunité et d'avoir travaillé ensemble avec l'UPRONA pour déconsidérer les autres partis qui n'avaient pas assuré la période de transition.

La glorification quant à elle s'est manifestée par la présentation des photos de grandes personnalités qui ont marqué l'histoire du Burundi comme le Prince Louis Rwagasore, héros de l'indépendance du Burundi et fondateur du parti UPRONA ; Ndadaye Melchior, martyr de la démocratie et fondateur du parti FRODEBU ; Léonard Nyangoma, leader du parti CNDD, considéré comme pionnier de la rébellion pour défendre la démocratie. Rappelons que celui-ci a pu s'imposer au détriment des autres leaders curieusement membres de sa famille parentale : Jean-Bosco Ndayikengurukiye, président du parti KAZE-FDD ; et Augustin Nzajibwami, président de SANGWE-PADER.

La propagande électorale constitue donc une étape importante et comme l'a souligné G. Burdeau « l'opinion ne se forme que stimulée par la propagande des partis ». Les partis politiques ont alors pour rôle d'assurer une socialisation politique conçue comme étant un mécanisme de formation et de transformation des systèmes individuels de représentation, d'opinions et d'attitudes politiques.

Il existe alors une relation parti politique-électorat qui se présente sous forme de marchandage. L'électeur place sa confiance dans le parti qu'il considère comme le plus puissant pour pouvoir lui procurer le plus de biens à un moindre coût.

La relation entre le parti et l'électeur dans l'isoloir ou devant la machine électorale est comparable à celle entre client et marchand. Les partis sont alors des entrepreneurs qui offrent les politiques les plus attrayantes pour obtenir le plus de consommateurs possibles.

En 2005, les principaux types de propagandes étaient alors des meetings dans tout le pays, des tracts distribués à des lieux de rencontre jugés stratégiques comme les marchés, les églises, etc.

I.5.5. Organisation démocratique des institutions à la base

I.5.5.1. La commune, entité institutionnelle locale

Conformément aux dispositions générales de la loi communale du 25 Janvier 2010, la Commune est une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière.⁴⁷ Elle apparaît dans la vie des gens comme une référence de base pour la gestion des affaires locales.

D'après l'article 5 de la loi communale, la commune est chargée de la gestion des intérêts locaux de la population de son ressort. Elle assure les services publics répondant aux besoins de cette population et qui ne relèvent pas par leur nature, leur importance ou par détermination de la loi de la responsabilité directe de l'Etat.⁴⁸

I.5.5.2. La démocratie à l'échelle communale au concret

La démocratisation à la base implique que le peuple participe à la gestion des affaires locales soit directement soit indirectement par le biais de ses représentants.

Elle suppose donc que les habitants de la commune désignent leurs représentants. Le vote constitue la clef de toutes les relations entre le pouvoir et la société.⁴⁹

Tocqueville, dans *De la démocratie en Amérique*, écrit : « *De nos jours, le principe de la souveraineté du peuple a pris aux Etats-Unis tous les développements pratiques que l'imagination puisse concevoir (...). On le voit se revêtir de toutes les formes, suivant la nécessité des cas.*

*Il y a des pays où un pouvoir, en quelque sorte extérieur au corps social, agit sur lui et force à marcher dans une certaine voie. Il y en a d'autres où la force est divisée, étant à la fois placée dans la société et hors d'elle ».*⁵⁰

En effet, les besoins de développement dans les communes sont immenses et pressants. En principe, la démocratisation à la base appelle une participation de la population à la conception, à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes et projets de développement.

⁴⁷ République du Burundi, *Loi Communale du 25 Janvier 2010*, art 2, p. 2.

⁴⁸ Idem

⁴⁹ Jean-Pierre Lassale, *La Démocratie Américaine, Anatomie d'un marché politique*, Armond Colin, Paris, 1991, p. 63.

⁵⁰ Tocqueville(A), *De la démocratie en Amérique*. Ed.R.Laffont, 1^{er} partie, 1986, p.83.

Elle appelle également une participation à la gestion des services de base comme ceux de santé, d'éducation, de l'eau, etc. Elle implique aussi l'existence des mécanismes de contrôle qui permettent à la population ou à ses représentants de juger de l'efficacité, de la transparence et de la régularité de la gestion et la conformité de celle-ci à l'intérêt général.

A propos de cela, J.Pierre Lassale ajoute : « *la volonté de conserver le pouvoir au citoyen conduit certes à multiplier les fonctions électives, mais la méfiance envers l'Etat est en même temps alimentée par le système électif lui-même* ». ⁵¹

La démocratie au niveau communal commande un débat permanent, une confrontation d'idées entre les dirigeants et les dirigés. L'administration doit être constamment à l'écoute du peuple. Etant donné l'histoire et le niveau de développement de la population en milieu rural, la démocratisation appelle une solide action d'éducation et d'information.

Cette action permettrait aux administrés de connaître leurs droits et leurs obligations et d'appréhender correctement leur responsabilité dans la gestion des affaires locales et le respect du bien commun et de l'intérêt général.

CONCLUSION

D'une manière générale, la notion d'élection implique nécessairement diverses notions entre autres les partis politiques qui doivent en premier lieu jouer la fonction de la formation de l'opinion publique, de l'encadrement des élus et aussi servir de cadre de dialogue entre les élus et les électeurs.

En effet, ce recours systématique au suffrage constitue le point d'aboutissement de la démocratie mais le problème auquel on se heurte est le grand risque d'une manipulation de l'opinion par des groupes disposant de moyens financiers puissants. Ce qui nous amène à parler de l'organisation, du déroulement et des résultats des élections communales de 2005 et de 2010.

⁵¹ Jean-Pierre Lassale, *Op. cit.*, p.63.

CHAPITRE II. LES ELECTIONS DE 2005 ET 2010 EN COMMUNE SONGA

Après le précédent chapitre qui nous a permis de comprendre et de définir la notion d'élection et à partir des différents documents et informations issues des enquêtes de terrain, nous avons essayé d'analyser l'organisation et le déroulement du vote lors des élections locales de 2005 tout en menant une étude comparative avec celles de 2010.

II.1. Les élections communales de 2005

Notre analyse porte en général sur les formations politiques ayant présenté les listes des candidats à ces élections. Mais d'une manière particulière, elle est centrée sur les partis politiques qui ont vu leurs candidats élus aux élections communales.

Il s'agit entre autres des partis CNDD-FDD, le parti au pouvoir, mais aussi vainqueur des élections communales de 2010 en commune de Songa ; le parti CNDD vaincu lors des élections communales de 2010 mais ayant connu une large victoire au scrutin de 2005 ; du FRODEBU, de l'UPRONA, du MRC, du PARENA ainsi que de quelques indépendants.

II.1.1. Contexte général d'organisation et du déroulement des élections de 2005

Le processus électoral de 2005 s'est déroulé dans un contexte particulier, période de sortie de crise. Celui-ci est le couronnement d'une très longue négociation entreprise à Arusha au sein de la classe politique avec l'appui des pays de la région et de la Communauté Internationale. La réalisation des élections a dû tenir compte de ce contexte politique.

La mise en place de l'administration électorale avec la création de la CENI a été un des signes déclencheurs du démarrage du processus électoral. Il a fallu aussi créer toute une structure juridique pour gérer et réglementer le déroulement du processus électoral.

II.1.1.1. Contexte politique

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé le 28 Août 2000 a marqué une étape importante dans la vie du pays même si sa mise en application n'a pas toujours respecté les délais convenus.

Cet Accord prévoyait une période de transition de 36 mois au bout de laquelle le pays devait être doté d'institutions issues d'élections démocratiques, libres et transparentes.

La période de transition ayant officiellement commencé le 01 novembre 2001 devrait s'achever le 31 octobre 2004.

Cette date devait coïncider avec l'achèvement d'un cycle électoral comprenant la tenue d'un référendum constitutionnel, les élections collinaires, communales et législatives, au suffrage universel direct, ainsi que les élections sénatoriales et présidentielle au suffrage indirect.⁵²

Pour certains, la tenue des élections a accusé un petit retard dû à la lenteur des négociations avec les mouvements politiques armés concernés. Pour d'autres, il a manqué une réelle volonté politique d'organiser ces élections. On notera que la Communauté internationale, la médiation sud-africaine et l'initiative régionale ont dû intervenir pour que les premiers jalons du dispositif électoral soient mis en place.⁵³

II.1.1.2. Contexte Socio-économique

Les élections de 2005 se sont déroulées dans un contexte socio-économique extrêmement défavorable pour la majorité des Burundais.

En effet, suite à une longue guerre civile qu'a connue le pays toute une décennie durant, celle-ci conduisit la population à mener une vie extrêmement misérable : la plupart d'entre elle vivant sous le seuil de la pauvreté. La méfiance entre les composantes ethniques n'était pas encore éradiquée.

Cependant, le seul souci des Burundais était d'avoir de nouvelles institutions capables de les tirer d'une telle situation. Pour certains, les élections étaient une des solutions pouvant apporter une issue favorable à cette situation d'impasse politique et économique alors que pour d'autres c'était presque une phobie. Ces derniers gardaient en mémoire les élections de 1993 qui avaient eu comme conséquence beaucoup de pertes en vies humaines suite à cette guerre civile qui avait éclaté et perduré. Tout le monde sinon la grande majorité s'accordait pour souhaiter un changement qui allait normaliser la situation.

II.1.2. Les textes régissant les élections de 2005 au Burundi

Conformément à l'article 1 de la loi communale, la commune est une collectivité décentralisée, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière.

Elle est créée par une loi organique qui en fixe la dénomination, le chef-lieu et les limites.⁵⁴ Elle est dirigée par un conseil communal et l'Administrateur communal.

⁵² COSOME, *Rapport général sur les élections communales*, p.5.

⁵³ Ibidem

⁵⁴ Loi N° 1/02 du 25 Janvier 2010 portant Organisation de L'administration communale. p.2.

D'après l'article 5 de la loi communale, la commune est chargée de la gestion des intérêts locaux de la population de son ressort. Elle assure les services publics répondant aux besoins de la population.⁵⁵

En ce qui concerne la vacance de poste de l'Administrateur communal, le code est muet. Cette situation est de nature à favoriser le phénomène de dysfonctionnement des pouvoirs locaux en matière de gestion des avoirs de la commune, entité décentralisée. Tel est alors un des défis majeurs à relever en matière de bonne gouvernance et de l'autonomie de gestion des communes. Le concept de décentralisation est un produit importé de l'occident⁵⁶. C'est une copie des lois occidentales qui est introduite et dictée telle qu'elle est sans modification aucune et ce du centre à la périphérie.

II.1.2.1. Le code électoral

Le code électoral du Burundi a été promulgué le 20/4/2005. Il est défini comme étant un ensemble de textes de lois qui fixe les règles des élections. C'est un instrument juridique qui a entre autres missions d'apporter une lumière à toute procédure électorale.

En effet, les élections du 03 juin 2005 ont été régies par ledit code électoral. L'article 104 dudit code fixait à 25 l'effectif de conseillers communaux. A voir les moyens financiers dont disposent certaines communes, ce chiffre est énormément élevé dans la mesure où la plupart des communes se trouvent dans une impasse économique et se heurtent à des problèmes divers par le fait que chaque conseiller a droit à son jeton de présence chaque fois qu'il y a une réunion du conseil communal.

Le choix de ces conseillers communaux mérite aussi une critique particulière. Ceux-ci sont élus sur base des listes bloquées. Dans cette optique, les candidats désignés par les états-majors des partis politiques peuvent être non seulement inconnus aux électeurs mais aussi il est difficile de savoir si l'équilibre ethnique est respecté surtout conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. L'ethnie est mise en jeu dans toute compétition électorale.

Il arrive même des cas où les candidats osent fausser leur identité ethnique pour qu'ils puissent figurer sur la liste d'un parti qui n'est pas majoritairement de son ethnie.

⁵⁵ Ibidem, p. 3.

⁵⁶ Elias Sentamba, *Cours d'Analyse des Politiques Publiques*, Bujumbura, UB, FLSH, 2^{ème} Licence.

Quant à l'article 116 dudit code, celui-ci fixe le niveau de formation ou le taux d'instruction des membres du Bureau du conseil communal au cycle inférieur des humanités.

L'article 6 de la loi communale stipule que la commune constitue la base du développement économique et social de la population établie sur son territoire. Ses organes doivent veiller constamment à promouvoir le développement communautaire sur tous les plans de ses habitants.⁵⁷

A voir la tâche qui les attendent, ce niveau est nettement très bas pour pouvoir élaborer et accomplir les projets communaux de développement et être à la hauteur des besoins de ladite institution.

II.1.2.2. La loi communale

Comme les autres lois qui ont régi la période post-transition, la loi communale du 20 Avril 2005 joue un rôle très important au moment du scrutin. Elle est là pour faire jaillir une lumière en ce qui est de la mise en place des institutions. Cependant, celle-ci ne manque pas de lacunes pouvant même entraîner le dysfonctionnement des dites institutions.

L'article 1 de la présente loi définit la commune comme une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité juridique de l'autonomie organique et financière. Mais à voir l'état actuel des choses en ce qui est de cette décentralisation, celle-ci n'est pas concrètement faite comme prévue par ledit article puisque beaucoup de communes restent dépendantes du pouvoir central. Cet article reste lacunaire en ce sens que la décentralisation signifie elle-même l'autonomie de gestion de la commune.

Quant à l'article 8 de ladite loi, la commune est administrée par le conseil communal et l'administrateur communal. Les membres de ce conseil comme le précise l'article 9, sont élus au suffrage universel direct dans les conditions prévues par la loi. Or, si le conseil communal est élu au suffrage universel, l'autorité représentative est choisie de façon indirecte. Cette situation fait que les membres issus des différentes familles politiques luttent ou rivalisent pour diriger l'institution. Cela étant alors un handicap qui risque d'entraîner le blocage des projets de développement de la commune.

⁵⁷ Loi N° 1/02 du 25 Janvier 2010 Portant Organisation de l'Administration communale, p.3.

II.1.3. La phase préparatoire des élections communales de 2005

Avant toute période électorale, il existe une phase préparatoire qui est consacrée à rendre disponible le matériel électoral. Le dépôt de candidature est parmi les étapes qui commencent bien avant les élections.

En 2005, chaque liste de candidats aux élections communales devait comporter 25 personnes au minimum et 50 personnes au maximum. Sur 35 partis politiques agréés au Burundi, quatre n'ont pas proposé de listes de candidats, à savoir le RADDES, le PL, le SOVICO et le PMP.⁵⁸ Dix-neuf Indépendants ont déposé des listes de candidats ; seuls deux partis politiques ont déposé des candidatures dans toutes les communes du pays. Il s'agit du FRODEBU et du CNDD-FDD.⁵⁹ Les autres concurrents (partis politiques ou Indépendants) ont déposé des listes de candidats dans des communes ciblées.

Parmi les Indépendants, on notera trois Associations importantes à savoir l'association « Femmes dans les Institutions » ; « Jeunes Indépendants » et « le Forum des Indépendants Inganji » qui ont respectivement déposé des listes dans 33, 13 et 9 communes.⁶⁰

L'analyse des candidatures s'est faite au niveau des CEPI. La campagne s'est déroulée du 18 au 31 Mai 2005. Elle était caractérisée par de grands meetings où chaque concurrent tentait de maximiser ses chances. A cet effet, les bulletins de vote qui ont été confectionnés comportaient les symboles de chaque parti politique ou liste de candidats Indépendants.

Tableau 1 : Calendrier électoral tel que proposé par le gouvernement

Date	Activité	Institution concernée
DU 09 au 19/05/2005	Déclaration de la candidature des conseils communaux	Ministère de l'Intérieur
Du 12 au 19/05/2005	Campagne électorale	CENI
Le 21/05/2005	Election des conseillers communaux	Ministère de l'Intérieur-CENI
Du 22/05/2005 au 06/06/2005	-Rédaction et Transmission des listes au Sénat par la CENI -Vérification et correction des déséquilibres éventuels au niveau des conseils communaux	Sénat et CENI
Le 10/06/2005	Première réunion du conseil communal à chaque commune	Conseils communaux

⁵⁸ COSOME, *Op.cit*, p.8

⁵⁹ Idem

⁶⁰ Idem

Du 13 au 18/06/2005	-Elaboration du Règlement d'ordre Intérieur. -Election du Bureau du conseil communal.	CENI ; Gouvernement ; conseils communaux.
Le 15/06/2005	-Déclaration des candidatures des Administrateurs communaux -Analyse de recevabilité.	Ministère de l'Intérieur
Du 16 au 18/06/2005	Recours contre les refus de candidature	CENI, Gouvernement
Le 20/06/2005	Election de l'Administrateur communal	Le collège des conseillers communaux
Le 21/06/2005	Centralisation des Résultats des élections communales à chaque province	CENI, Gouvernement
Du 22 au 23/06/2005	Centralisation des Résultats des élections communales au Ministère de l'intérieur	CENI, Gouvernement
Du 24 au 27/06/2005	-Transmission des Résultats au Sénat par le Ministre de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
Du 24/06/2005 au 06/07/2005	Vérification et correction des déséquilibres ethniques éventuels et proclamation des élus définitifs.	Sénat, CENI et Gouvernement

Source : Le Renouveau, Quotidien Burundais d'Information, Jeudi 3 juin 2004, P.7

II.1.4. Déroulement et Résultats

II.1.4.1. Déroulement

Le déroulement des élections communales a eu lieu le 21/5/2010 tel que prévu par la CENI et le gouvernement.

Durant les élections, le scrutin s'est déroulé dans les mêmes conditions organisationnelles que le référendum constitutionnel, c'est-à-dire dans les mêmes bureaux de vote.

Au moment du vote, une fraude massive se profilait à l'horizon de sorte que la CENI a suspendu tout recours au vote par procuration.⁶¹ En effet, des tentatives d'achat des cartes d'électeurs ont été observées en vue de la manipulation des résultats.

L'affluence des observateurs nationaux a été encore plus importante que lors du référendum constitutionnel surtout en provenance de la société civile dont 4 collectifs ou associations (COSOME, CIVIC, IZERE, CNCA) qui à eux seuls ont déployé 1800 observateurs sur tout le territoire national.⁶²

⁶¹ CENI, *Rapport sur le Processus Electoral du Burundi 2004-2005*, p.54.

⁶² Idem, p.55.

Parmi les confessions religieuses ce sont les membres du Conseil National des Eglises Baptistes (CNEB) et de l'Union des Eglises Baptistes (UEB) du Burundi qui se sont le plus investis avec plus de 2000 observateurs comme l'a indiqué la COSOME dans son rapport sur le processus électoral de 2005.

Quant à la Communauté Internationale, il n'y a pas eu beaucoup d'affluence en plus des représentants des corps diplomatiques sur place. On notera toutefois la délégation de la Commission Electorale Nationale du Rwanda et une délégation de l'Ambassade du Canada avec résidence à Nairobi.

En vue de sauvegarder le principe de la transparence à l'instar de ce qui a été fait pour le référendum, la CENI organisa l'opération « nuit électorale » pour donner à l'opinion les grandes tendances en compilant les résultats au fur et à mesure du dépouillement qui s'est fait directement après le vote.

II.1.4.2. Résultats

La proclamation des résultats définitifs par la CENI en date du 20 juin 2005 montre une avancée très nette du parti CNDD-FDD qui a remporté 1781 sièges sur un total de 3225 (soit 55,2%).⁶³

Dans l'ordre décroissant, les autres partis importants sont le FRODEBU avec 822 sièges (soit 25,5%) ; l'UPRONA avec 260 sièges (soit 8,1%) ; le CNDD avec 135 sièges (soit 4,2%) ; le MRC avec 88 sièges (soit 2,7%) et le PARENA avec 75 sièges (soit 2,3%). Tous les autres concurrents ont obtenu moins de 1%.⁶⁴

Sur les 31 partis politiques en lice, 21 partis ont pu obtenir au moins un siège au niveau des conseils communaux. Comme c'est mentionné dans le rapport sur le processus électoral au Burundi 2004-2005, Certains partis politiques ont été éliminés de la course.

Il s'agit des partis PADER, PACONA, ANADDE, ALIDE, PIT, PIEBU, NADEBU, PAJUDE, PRP, PMP, UPD : soit une perte de plus 40%.⁶⁵

⁶³ Idem

⁶⁴ Idem

⁶⁵ Ibidem

Tableau 2 : Liste des Administrateurs communaux élus 2005

Commune	Nom & Prénom	Parti politique
1. BURAMBI	MANIRAKIZA Eraste	CNDD
2. BURURI	RIBAKARE Pierre Paul	PARENA
3. BUYENGERO	NGENDAMBIZI Innocent	CNDD
4. MATANA	HAGERIMANA Emmanuel	FRODEBU
5. MUGAMBA	NDIZIGIYE Félicité	FRODEBU
6. RUMONGE	NDAYISABA Léopold	FRODEBU
7. RUTOVU	NJEJIMANA Adelin	CNDD
8. SONGA	NDIKUMASABO Raphael	CNDD
9. VYANDA	NDUWIMANA Cyprien	CNNDD

Source : Rapport de la CENI sur le processus électoral de 2005.

L'investiture des Administrateurs communaux élus a eu lieu dans les enceintes du CPF en date du 08 Août 2005 en présence du Ministre de l'intérieur et des membres de la CENI.

II.1.4.3. Les Résultats des élections communales du 03 juin 2005 à SONGA

En 2005, au moment des élections communales du 03 juin, six partis ont pu décrocher des sièges au sein du conseil communal.

Il s'agit du parti CNDD, parti gagnant des élections communales avec 13 sièges sur les 25 que compte le conseil communal, ensuite le FRODEBU avec 6 sièges, suivi du PARENA avec 2 sièges à ex quo avec l'UPRONA, et enfin le CNDD-FDD et le parti KAZE FDD à ex quo avec un seul siège.

En analysant les résultats, on voit que ce sont les partis politiques à majorité Hutu à savoir le CNDD, le KAZE-FDD et le FRODEBU qui se sont accaparé de presque tous les sièges à pourvoir. Ils totalisent 21 sièges sur les 25 à pourvoir.

Tableau 3 : Les élus au conseil communal de SONGA en 2005

NON&PRENOM	Parti Politique
1. NTANYUNGU Festus	CNDD-FDD
2. NKESHIMANA Germain-Herman	FRODEBU
3. NDIKUMASABO Raphael	CNDD
4. NYANGOMA Léonard	CNDD
5. NIZIGAMA Véronique	CNDD-FDD
6. BIGIRIMANA Sébastien	CNDD
7. BUCUMI Firmin	FRODEBU

8. NSENGIMANA Louis	CNDD
9. NAHIMANA Marie Claire	CNDD
10. NIMENYA Chantal	CNDD
11. BUTOYI Venant	CNDD
12. NIYONKURU Jean	CNDD
13. BAHENDUZI Protais	UPRONA
14. MANIRAKIZA Cyprien	KAZE-FDD
15. BIRENGAKO Justin	CNDD
16. NIJIMBERE Gabriel	PARENA
17. NIYONKURU Apollinaire	FRODEBU
18. NGENDAKURIYO Jean	FRODEBU
19. NARAGUMA Samuel	FRODEBU
20. NDIKURIYO Alphonse	FRODEBU
21. BATUNGWANAYO Come	CNDD
22. RUTOZI André	PARENA
23. NYAWAKIRA Antoine	UPRONA
24. NDIKUMANA Damien	CNDD
25. NIMBONA Marie Immaculée	CNDD

Source : Moustapha MADEBARI et Christian BIGIRIMANA in Cadres structurant les prédispositions électorales de 2005 au Burundi : cas des communes SONGA et GISOZI, Bujumbura, Mémoire, 2010, P.62.

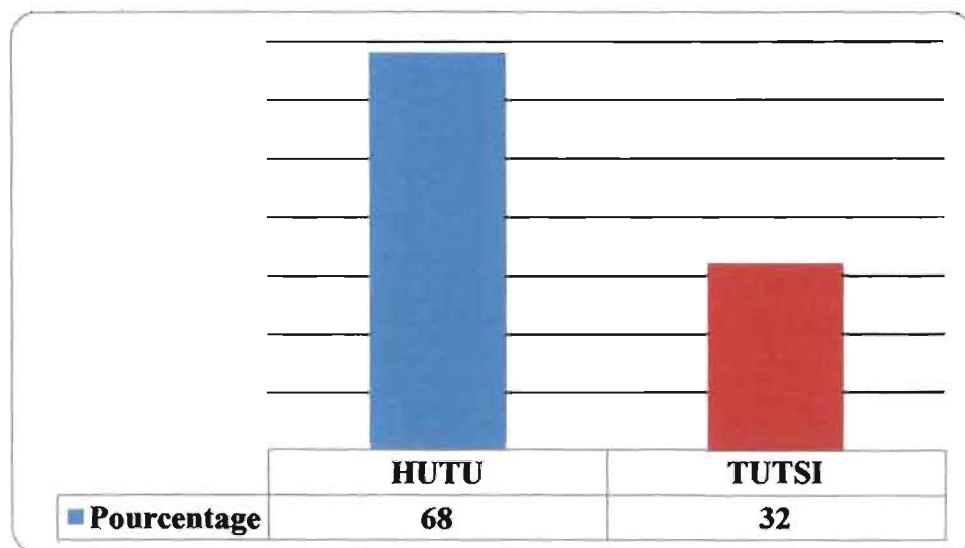
Tableau 4: Le profil des élus selon leur ethnie

NOM&PRENOM	Parti politique/indépendant	Ethnie
1. NTANYUNGU Festus	CNDD-FDD	HUTU
2. NKESHIMANA Germain-Herman	FRODEBU	HUTU
3. NDIKUMASABO Raphael	CNDD	HUTU
4. NYANGOMA Léonard	CNDD	HUTU
5. NIZIGAMA Véronique	CNDD-FDD	HUTU
6. BIGIRIMANA Sébastien	CNDD	HUTU
7. BUCUMI Firmin	FRODEBU	HUTU
8. NSENGIMANA Louis	CNDD	TUTSI
9. NAHIMANA Marie Claire	CNDD	TUTSI
10. NIMENYA Chantal	CNDD	TUTSI
11. BUTOYI Venant	CNDD	HUTU
12. NIYONKURU Jean	CNDD	HUTU
13. BAHENDUZI Protais	UPRONA	TUTSI
14. MANIRAKIZA Cyprien	KAZE-FDD	HUTU
15. BIRENGAKO Justin	CNDD	HUTU
16. NIJIMBERE Gabriel	PARENA	TUTSI
17. NIYONKURU Apollinaire	FRODEBU	HUTU
18. NGENDAKURIYO Jean	FRODEBU	HUTU
19. NARAGUMA Samuel	FRODEBU	HUTU
20. NDIKURIYO Alphonse	FRODEBU	TUTSI
21. BATUNGWANAYO Côme	CNDD	HUTU
22. RUTOZI André	PARENA	TUTSI
23. NYAWAKIRA Antoine	UPRONA	TUTSI
24. NDIKUMANA Damien	CNDD	HUTU
25. NIMBONA Marie Immaculée	CNDD	HUTU

Source : Rapport de la CENI sur le processus électoral de 2005

A voir le nombre des élus communaux, on voit que le conseil communal est majoritairement hutu. Sur les 25 conseillers que comprend le conseil communal, les Hutu sont au nombre de 17 soit 68% du total des membres du bureau du conseil alors que les Tutsi sont seulement au nombre de 8 soit 32%.

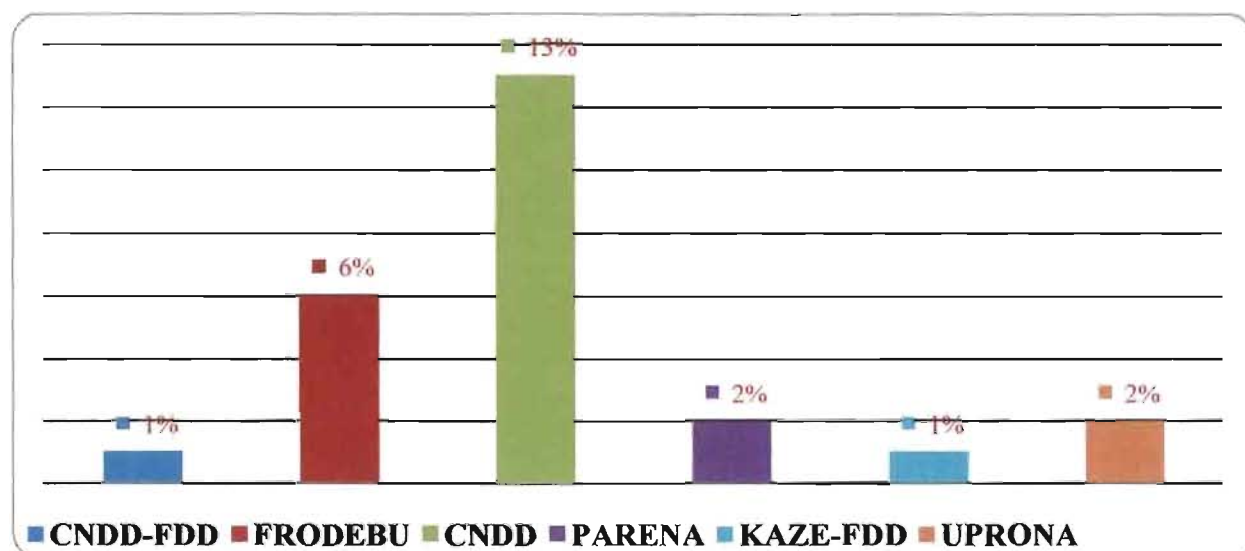
Graphique 1 : Répartition des élus communaux par ethnie en 2005 (en %)



Source : l'auteur à partir des données du tableau n°4

Les élections du 03 juin 2005 sont alors majoritairement gagnées par le CNDD de Léonard NYANGOMA comme le montrent les résultats ci-après :

Graphique 2: Répartition en pourcentage des partis politiques par siège en 2005



Source : l'auteur à partir du tableau n°4.

II.2. Les élections communales de 2010

Le contexte politique d'avant le scrutin de 2010, c'est -à-dire la période entre 2005 et 2010 a beaucoup influencé le processus électoral de 2010. C'est une suite logique des élections générales de 2005. C'est une période charnière à la mise en œuvre des différents accords (avec beaucoup d'hésitations pour le Palipehutu-FNL) dont l'intégration effective des anciennes forces rebelles du CNDD-FDD et du Palipehutu FNL.

II.2.1. Contexte politique et enjeux électoraux de 2010

En plus du contexte environnant les élections de 2010, il convient de souligner le climat qui a prévalu bien avant la campagne, voire longtemps avant celle-ci, et qui a eu une incidence majeure sur ces élections.

On peut alors citer à titre d'exemple l'ambiance tendue dans laquelle la CENI a été mise en place : Une première CENI mort-née suivie de l'actuelle ; l'environnement politique défavorable à l'exercice des libertés publiques pour les partis politiques (emprisonnement des leaders politiques : Hussein Radjabu et ses partisans, Sinduhije du MSD) et la société civile (assassinat D'Ernest Manirumva, dissolution du FORSC, etc.) ; difficile cohabitation du CNDD-FDD avec les partis de l'opposition.

Alors que les autres partis étaient privés de la liberté d'action, le parti au pouvoir n'a cessé de poursuivre sa campagne électorale de façon déguisée à travers certaines hautes personnalités. Les fréquentes descentes du président de la république dans les provinces ainsi que les autres hautes personnalités du pays, sont interprétées par l'opposition comme une façon déguisée de poursuivre la campagne électorale.

L'état des lieux du processus électoral de 2010 ne peut se comprendre qu'en analysant les faits qui ont caractérisés les différentes phases du cycle électoral.

En effet, le cycle électoral est structuré en trois phases à savoir la phase préélectorale, la phase électorale, et la phase post-électorale. Chaque phase connaît des activités qui lui sont spécifiques devant être mis en œuvre par les différents acteurs impliqués dans l'organisation des élections. La préparation réussie des élections se joue essentiellement dans la phase préélectorale.

Celle-ci concerne les quatre étapes importantes dans la préparation des élections à savoir la mise sur pied d'un cadre légal des élections, la planification et la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations électorales, la formation et l'éducation citoyenne ,et l'enrôlement des électeurs ou l'établissement du fichier électoral.

A chaque étape correspond une préparation minutieuse et la mise sur pied d'un dialogue permanent entre acteurs politiques afin de recueillir un large consensus sur le contenu des différents instruments juridiques ainsi que sur le choix des individus devant piloter le processus électoral. Durant cette étape, des controverses ont caractérisé les acteurs politiques burundais pour s'entendre sur les mécanismes et sur les hommes devant piloter le processus électoral au niveau national. A chaque phase correspond bien plus à une mobilisation des acteurs pour la mise en place de toutes les ressources humaines, financières et matérielles en vue d'aboutir à une élection réussie.

II.2.1.1. Polémique autour de la mise en place du cadre légal des élections

La mise en place du cadre légal des élections concerne à la fois la mise sur pied des textes législatifs et réglementaires devant régir tout le processus électoral. Elle concerne également la mise en place d'une structure organisationnelle des organes électoraux ainsi que ses démembrements.

En 2010, cette mise en place du cadre légal des élections et celle des membres de la structure organisationnelle des organes électoraux s'est faite au tour des polémiques nourries entre les acteurs politiques burundais. Celles –ci ont même été à l'origine du retard observé dans la mise en route du processus électoral.⁶⁶

II.2.1. 2. Difficile mise en place d'une CENI consensuelle

Il n'a pas été facile aux autorités burundaises de mettre en place une CENI consensuelle.

En effet, en juin 2008, le Président Pierre Nkurunziza a signé un décret instituant la CENI sans qu'il y ait un dialogue préalable avec les autres partis politiques.⁶⁷

Cet acte du Président fut interprété par les autres acteurs politiques comme un mépris à leur égard et a provoqué un mouvement de protestation du côté des partis politiques de l'opposition et de la société civile.

⁶⁶ Barumwete Simeon, *Evaluation du Processus Electoral de 2010*, FNUD, Bujumbura, Fevrier 2011, p.19.

⁶⁷ Elias Sentamba, « *Les élections de 2010 au Burundi : Pari pour la démocratie ou pour le recul dans les affaires du conflit* » in cahier de l'IDEC, Volume 3, n°6 mai 2010, p.31.

Ceux-ci accusaient le parti au pouvoir de vouloir tailler une CENI à sa mesure. Ils accusaient le président Pierre Nkurunziza de vouloir s’arroger le droit d’éliminer tout membre de la CENI non gagné à sa cause. Le parti au pouvoir était surtout accusé de mettre en place une commission d’une importance aussi grande sans consultation préalable d’autres partis politiques de l’opposition.

Toutefois, ce tollé général a poussé le président de la République à changer d’avis. Il fut contraint d’engager de nouveau la consultation avec les partis de l’opposition dans la perspective de nommer les membres de la CENI de manière consensuelle.

C’est ainsi qu’un décret n° 100/22 du 20 février 2009 portant organisation et fonctionnement de la CENI ne causa pas d’énormes problèmes car l’équipe constituée à l’issue de ces consultations résultait d’un consensus entre les différents acteurs de la vie politiques du pays.

II.2.1. 3. Révision « controversée » du code électoral

Le déroulement électoral doit suivre un certain ordre électoral et celui-ci est élucidé par le code électoral qui en précise les modalités de conduite.⁶⁸

En effet, en 2010, d’autres textes législatifs et réglementaires étaient à mettre en place. Il s’agissait entre autres du nouveau code électoral et d’une nouvelle loi communale. Mais, la révision du code électoral de 2005 a été entourée de controverses surtout entre le CNDD-FDD, parti au pouvoir et les partis de l’opposition. Ces désaccords portaient en général sur l’ordre des scrutins, le bulletin de vote et la caution à l’élection présidentielle.

S’agissant de l’ordre du scrutin, le CNDD-FDD voulait commencer par l’élection présidentielle. C’était un calcul rationnel de la part des membres dudit parti, calcul motivé par la popularité supposée du Président de la République et qui garantissait alors une victoire absolue des scrutins qui suivirent. Les partis de l’opposition quant à eux souhaitaient commencer par les élections communales.

Ils s’inspiraient de l’ordre du scrutin de 2005, qui était le suivant : le 03 juin 2005, les élections communales ; le 04 juillet, élections législatives ; le 19 juillet les élections sénatoriales ; le 19 Août, l’élection présidentielle et le 23 septembre 2005 les élections collinaires.

⁶⁸ Barumwete Simeon, *Op. cit*, p.20.

Ces désaccords ont débouché sur une négociation entre les partis de l'opposition et le parti au pouvoir. D'où la promulgation par le Président de la République du nouveau code électoral le 18 septembre 2009. Ce nouveau code proposait l'ordre des élections de la manière suivante : les élections des membres du bureau des conseils communaux, l'élection du président de la République, les élections des députés, les élections des sénateurs et les élections des membres des conseils collinaires.

L'autre désaccord portait sur la nature du bulletin de vote. Le parti au pouvoir voulait l'usage des bulletins multiples alors que les partis de l'opposition voulaient l'usage d'un bulletin unique.

II.2.1.4. Planification et mise en œuvre d'opérations électorales

C'est une phase importante qui consiste à évaluer les besoins de tout le processus électoral. Il s'agit de penser au budget nécessaire pour la prise en charge des équipements, du fonctionnement des organes électoraux, des experts et des consultants et du coût des opérations électorales. Cette phase concerne aussi la fixation du calendrier électoral.⁶⁹

II.2.1.5. Financement électoral dépendant de l'extérieur

Le processus électoral de 2010 a confirmé le caractère aléatoire de l'organisation des élections régulières, transparentes et apaisées pour un pays toujours dépendant financièrement des bailleurs de fonds étrangers.

En effet, le processus électoral de 2010 a été en grande partie financé par des partenaires externes du pays. Le financement du processus a vu la contribution de plusieurs bailleurs de fonds malgré le retard accusé dans le décaissement. A titre d'exemple, un accord de financement de 2 millions d'Euros a été signé le 04 juin 2010 entre le Royaume de Belgique et le PNUD. Celui-ci était destiné à appuyer le processus électoral de 2010.

Selon le rapport de la CENI, le financement du processus électoral de 2010 a été de 53.169.437.513 dont 9.727.252.050 FBU soit 18,30% représentant la contribution du Gouvernement.⁷⁰

⁶⁹ Barumwete Simeon, *Op.cit*, p.22.

⁷⁰ CENI, *Op.cit*.

II.2.1.6. Education civique et électorale

L'éducation civique et électorale est l'une des étapes du cycle électoral et contribue à la réussite des élections. C'est donc une activité très importante qui contribue notamment à s'assurer de l'accès égal des électeurs à la même information, de l'égalité des chances des partis politiques et des candidats, du climat serein et apaisé avant, pendant et après les élections.

L'éducation civique et électorale permet à l'électeur de poser correctement le geste électoral en connaissance de cause et en toute sérénité. Celle-ci a réussi grâce au concours de la société civile qui s'y est impliquée.

Il s'agit entre autres de la COSOME, de la CAFOB, de l'Eglise Catholique, du CNEB, de la COMIBU, des Bashingantahe sans oublier la part des Acteurs Internationaux comme l'IFES, l'EURAC, etc.⁷¹

II.2.1.7. Tentative de manipulation de l'enrôlement des électeurs

L'enrôlement des électeurs concerne le recensement et l'élaboration des listes électorales, la distribution des cartes d'électeurs et la préparation des bulletins de vote, la déclaration de candidatures par les partis politiques et les indépendants et l'accréditation des observateurs.

Conformément à l'article 15 du code électoral, l'inscription au rôle électoral est effectuée sur présentation de la carte nationale d'identité ou toute autre pièce d'identification régulière ainsi que tout autre document de nature à permettre la vérification de la qualité de l'électeur.

Le problème est qu'en dehors des échéances électorales, peu de Burundais disposent de la carte nationale d'identité ou pensent à la chercher à voir le processus un peu compliqué de son obtention et que celle-ci coûte cher. D'autres documents acceptés par la CENI étaient la carte de baptême, le permis de conduire, le passeport, etc.⁷²

Tenant compte de la difficulté liée à l'obtention de la CNI, certains administrateurs affiliés au parti au pouvoir préféraient distribuer la CNI uniquement aux membres de leurs partis tout en excluant les membres des autres formations politiques.

⁷¹ FNUD, *Op.cit*, p. 34.

⁷² Ibidem

Mais cette faute a été vite corrigée par le PNUD permettant ainsi à près d'un million de Burundais de se procurer gratuitement la CNI au cours d'une campagne de trois semaines.⁷³ Cet accès inéquitable aux documents exigés pour être éligible aux élections peut susciter des tensions entre les membres de l'opposition. Il peut également être l'une des voies pour biaiser le bon déroulement des élections car celui-ci conduit vers la tricherie des élections.

Normalement, pour aboutir à des élections libres et transparentes, la CENI devrait s'assurer d'un accès égal à tous les documents qu'elle juge utile pour être électeur. La justice et l'équité devraient caractériser la distribution de ces documents.

Malgré cet appui du PNUD, Cinq partis de l'opposition ont sorti une déclaration annonçant qu'environ deux millions de Burundais n'avaient toujours pas de carte nationale d'identité. C'est ainsi que la CENI a dû introduire un nouveau document intitulé « attestation d'identification pour l'enrôlement de l'électeur » permettant la vérification de la qualité de l'électeur.⁷⁴ Exiger alors un tel document à un simple paysan qui ne voit l'intérêt d'avoir un tel document était une façon de limiter le taux de participation citoyenne.

II.2.1.8. Inscription des candidats et enregistrement des partis politiques

Au Burundi, les instruments juridiques régissant les élections s'inspirent de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation qui met l'accent sur le partage du pouvoir.

Conformément à cet accord, tous les Burundais peuvent participer au gouvernement quels que soient leur différence ethnique, leur sexe, leur origine régionale. Le processus de 2010 s'inscrit alors dans cette logique.

C'est le décret présidentiel qui précise la date de dépôt des dossiers de candidatures. Pour les élections nationales, la durée de la période ne peut être inférieure à 15 jours concernant surtout l'élection des députés et sénateurs, à 10 jours pour l'élection présidentielle. Le même code renvoie à l'appréciation de la CENI pour déterminer la durée en matière des élections locales (communales et collinaires). Toutefois, la CENI a accordé 10 jours dans les deux cas.

Ces délais n'ont pas été respectés lors du processus de 2010 car les candidats se sont heurtés à des difficultés diverses notamment la fourniture des pièces des dossiers et le paiement des cautions suivant les élections visées.

⁷³ Elias Sentamba, "Les élections de 2010 au Burundi : Pari pour la démocratie ou pour le recul dans les affaires du conflit", cahier de l'JDEC, vol 3, n°6, Mai 2010, p. 32.

⁷⁴ Ibidem

C'est la CENI qui a la compétence de recevoir les dossiers de candidatures pour les élections nationales tandis que les CEPI et les CECI recevaient respectivement les dossiers de candidatures aux élections des conseillers communaux et des conseillers collinaires ou de quartiers.

II.2.2. Dépôt et analyse des dossiers de candidatures

Contrairement au code électoral de 2005 qui fixait le nombre de conseillers communaux à 25, celui de 2009 en prévoit 15.

Les listes des candidats conseillers communaux ont été déposées par les partis politiques et par les indépendants. Le dépôt des dossiers a eu lieu du 07 Avril au 16 Avril 2010 dans les CEPI. Chaque liste devait comporter au maximum 30 personnes et un minimum de 15 personnes dans le respect des équilibres ethniques et de genres. Ce sont les CEPI qui analysèrent les critères de recevabilité des candidatures de chaque liste présentée.

Après l'analyse des candidatures par les CEPI, vingt-quatre partis politiques et cinq candidats indépendants qui avaient déposé les dossiers furent retenus pour entrer en compétition.

Tableau 5: Le calendrier définitif tel que fixé par la CENI

Date	Activité
Du 05 avril au 11 avril 2010	Affichage des listes des électeurs dans tous les Bureaux de vote.
Du 07 avril au 16 avril 2010	Enregistrement des candidats aux élections communales.
Du 15 avril au 24 avril 2010	Correction des erreurs sur les listes électorales.
Du 30 avril au 12 mai 2010	Distribution des cartes d'électeurs aux inscrits.
Du 05 mai au 18 mai 2010	Campagne pour les élections communales.
Le 21 mai 2010	Elections communales

Source : www.burundi-info.com, consulté le 14/8/2013.

Tableau 6: Représentation des partis politiques et des indépendants sur l'étendue du territoire national lors des élections de 2005

PARTI POLITIQUE /INDEPENDANT	NOMBRE DE COMMUNES
1. CNDD-FDD	129
2. SAHWANYA FRODEBU	129
3. FNL	129
4. UPD-ZIGAMIBANGA	129
5. UPRONA	129
6. MSD	124
7. CNDD	121
8. SAHWANYA FRODEBU NYAKURI	103
9. MRC	97
10. PPDRR	83
11. PALIPE –AGAKIZA	77
12. ADR	62
13. PARENA	53
14. RADEBU	37
15. CDP	35
16. PAJUDE	10
17. FROLINA	10
18. HAKIZIMANA Déogratias	9
19. FEDS-SANGIRA	8
20. KAZE –FDD	7
21. PP	6
22. PTD	6
23. ABASA	5
24. PIEBU	2
25. PIT	2
26. BISHAHUSHI FREDERIC	1
27. HABONIMANA PIERRE	1
28. NAHIMANA THERENCE	1
29. NDAGIJIMANA JUSTIN	1

Source : CENI, Rapport général sur le processus électoral de 2010, P. 58.

En analysant le tableau ci-haut élaboré, on voit que cinq partis politiques ont pu déposer leurs listes de candidatures dans toutes les communes du pays. Il s'agit des partis CNDD-FDD, SAHWANYA FRODEBU, FNL, UPD et l'UPRONA qui sont considérés comme les plus forts pour tout le cursus électoral.

Le MSD a également pu déposer ses listes dans 124 communes du pays. Quant au CNDD de Léonard Nyangoma, celui-ci avait déposé les listes de ses candidatures dans 103 communes du pays.

II.2.3. Déroulement de la campagne électorale

La campagne électorale a été ouverte par décret n°100/71 du 04 mai 2010. Elle débuta le 05 Mai 2010 et fût clôturée le 18 Mai 2010. De manière globale, la campagne électorale se déroula dans une atmosphère calme sur toute l'étendue du pays. Toutefois, elle fut émaillée de quelques incidents malheureux.

En effet, le rapport de la MOE de l'UE a indiqué que le long de la campagne électorale, plusieurs incidents ont pu être observés. Il s'agit surtout des harcèlements verbaux et des actes de provocation et perturbations des meetings qui se sont produits essentiellement entre le CNDD-FDD et les partis de l'opposition entre autres le FNL, le MSD, et l'UPD.⁷⁵

Au moment de la propagande, les moyens investis par les partis politiques en lice furent très inégaux. Le parti CNDD-FDD déploya « des moyens matériels, logistiques et humains de loin supérieurs à ceux de tous les autres partis politiques en compétition s'assurant de ce fait une plus grande visibilité sur terrain ».⁷⁶

Il sied de rappeler que le CNDD-FDD mobilisa des cortèges des véhicules, des motos, bicyclettes et distribua en plus des articles aussi divers que des T-shirts, des casquettes, des pagnes, des parapluies, des boissons à la population.

Les campagnes n'ont pas un effet uniforme, mais cet effet dépend des caractéristiques des votants et de la campagne elle-même.

D'une part, « l'influence de la campagne varie selon le moment de la décision de vote des individus, leur niveau d'exposition à la campagne, leurs prédispositions individuelles et leur niveau de motivation ».

La campagne a alors un effet plus prononcé parmi les votants qui prennent leur décision durant la campagne, qui s'appuient sur de nombreuses sources d'information, qui ne s'identifient pas à un parti et qui sont fortement motivés par l'objet soumis au vote.

Inversement, l'identification partisane, une décision précoce, l'absence d'exposition à la campagne et de motivation exercent une sorte d'effet "bouclier" dans le sens qu'ils protègent les citoyens contre l'influence de la campagne électorale.

⁷⁵ MOE UE, *Rapport final*, p.30.

⁷⁶ Idem

D'autre part, l'influence de la campagne varie en fonction de son intensité : plus la campagne est intense moins les effets de "bouclier" seront atténués. Lorsque les campagnes sont intenses, même les votants qui prennent une décision précoce, ceux qui s'identifient à un parti, ne sont guère exposés à la campagne et ne sont motivés par l'objet soumis au vote.

Les enjeux électoraux locaux furent éclipsés par les enjeux nationaux d'autant plus qu'il était difficile de trouver des notables locaux capables d'attirer les électeurs communaux ; tous les partis politiques en lice essayèrent de mettre en avant des personnalités jugées importantes. Les projets de société expliqués par ces derniers durant cette campagne furent donc ceux dont le parti politique avait pour tout le pays et non pour une commune spécifique.

La campagne électorale pour les élections communales a pris l'allure d'une campagne présidentielle avec la participation très active des candidats initialement prévus pour l'élection présidentielle. Cette campagne fut stratégique car elle laissait supposer que le parti qui allait gagner les élections communales allait aussi remporter les élections présidentielles.

II.2.4. Déroulement du scrutin

Initialement prévu le 21 Mai 2010, le scrutin communal fut reporté au 24 Mai 2010 suite à des problèmes d'ordre logistique. Sur les bureaux de vote, la présence des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants ainsi que des observateurs nationaux et internationaux fut remarquable.

Les forces de l'ordre et de sécurité furent déployées à travers tout le pays pour sécuriser les bureaux de vote et les électeurs.

Conformément à la loi, le scrutin s'ouvrit à 6 heures et se clôtura à 16 heures. Néanmoins, dans certains bureaux de vote, on prolongea jusqu'à 18 heures. Les électeurs qui étaient sur les files d'attente continuèrent jusqu'à 18 heures et même au-delà pour 10 bureaux de vote sur 6969 au niveau national.⁷⁷

Quant à l'ambiance électorale, il y eût un climat d'entente qui caractérisa tous les différents scrutins sauf quelques cas d'actes d'intimidation observés dans certains bureaux de vote.

A titre d'exemple, on assista dans certains coins du pays à la poursuite de la campagne sur les lieux de vote, à des actions d'influence de l'élection, etc. Cette ambiance sécuritaire faisait intervenir les forces de l'ordre pour garantir la sécurité des électeurs.

⁷⁷COSOME, *Rapport Général sur le processus électoral de 2010*, P.60.

Mais elles ne pouvaient être aux abords ou à l'intérieur du bureau de vote conformément au code électoral en son article 53.

II.2.5. Opération de dépouillement

L'opération de dépouillement suivait aussitôt après la clôture des scrutins qui était fixée au plus tard à 18 heures (art. 36 du code électoral).

La procédure de dépouillement était prévue par le code électoral des articles 62 à 69 mais l'opération de dépouillement s'est faite de façon différente entre le scrutin communal et les scrutins qui ont suivi. Selon le rapport général sur le processus de 2010, le dépouillement du scrutin communal se déroula dans des conditions déplorables.⁷⁸

Le constat fait dans une grande majorité des bureaux de vote est que le dépouillement s'opéra dans de mauvaises conditions. Presque partout, on a signalé les conditions déplorables d'éclairage lors du dépouillement. On a par exemple fait recours aux bougies, lampes torches, lampes à pétrole, etc. Dans certaines localités, il y eut également coupure d'électricité.

II.2.6. Proclamation et gestion des résultats

Conformément au code électoral en son article 75, la proclamation des résultats provisoires des élections communales fut l'œuvre du président de chaque CEPI.

Après analyse des différents recours, les CEPI proclamèrent les résultats définitifs des élections communales au niveau de chaque province. La CENI invita les responsables des CEPI à venir à Bujumbura pour permettre à l'opinion nationale et internationale de connaître la nature des recours introduits et la suite y réservée.

Après la consolidation des résultats de tous les centres de vote, sur un total de 135 sièges des conseillers communaux répartis dans toutes les communes de la province de Bururi, les partis politiques et les candidats indépendants se classèrent comme c'est repris dans le tableau ci-dessous :

⁷⁸ CENI, *Rapport sur le processus électoral au Burundi 2004-2005*, P.61.

Tableau 7: Sièges des Partis politiques et candidats Indépendants de la province BURURI repartis par commune

Parti	SAHWANYA FRODEBU	FNL	CNDD-FDD	UPRONA	CNDD	MSD	UPD	FROLINA	PARENA	TOTAL
BURAMBI	6	3	2	2	1	1	-	-	-	15
BURURI	4	1	4	2	3	1	-	-	-	15
BUYENGERO	6	4	3	1	1		-	-	-	15
MATANA	3	1	5	3	2	1	-	-	-	15
MUGAMBA	2	1	3	6	1	1	-	-	1	15
RUMONGE	3	4	4	1	1		1	1	-	15
RUTOVU	3	1	6	2	2	1	-	-	-	15
SONGA	4	1	4	2	3	1	-	-	-	15
VYANDA	2		5	4	2		1	-	1	15
TOTAL	33	16	36	23	16	6	2	1	2	135

Source : CENI, Rapport Général sur le processus électoral de 2010. P. 62.

Contrairement aux élections communales de 2005 qui montrèrent une victoire du parti CNDD, celles de 2010 furent un revers de la médaille pour ce dernier car c'est le CNDD-FDD qui marqua un meilleur score comparativement aux autres formations politiques en lice.

Celui-ci venait en tête au niveau provincial avec un score de 36 sièges sur les 135 sièges à pourvoir. Ensuite se plaçait en deuxième position le FRODEBU qui eût 33 sièges.⁷⁹ Le CNDD, vainqueur des élections communales du 03 juin 2005, occupait la quatrième position derrière l'UPRONA (23 sièges), avec presque la moitié des sièges du CNDD-FDD, soit 16 sièges. On peut alors se demander pourquoi cette perte de popularité de Nyangoma vis-à-vis de la population de sa région natale ; ce qui peut également susciter une curiosité de savoir quelle place occupe-t-il dans les autres provinces du pays.

A ce propos, Moisei Ostrogorski note qu' : « à tous les électeurs, c'est la personne du candidat qui importe avant tout. Les qualités qu'il doit réunir de ce chef sont variées et multiples ». ⁸⁰

⁷⁹ CENI, rapport général sur le processus de 2010, p. 63.

⁸⁰ Moisei Ostrogorski, *la démocratie et les partis politiques*, l'esprit de la cite fayard, P.250.

En effet, face à une population quasi démunie, les paroles n'ont pas de place considérable. Celle-ci avait besoin d'un candidat ayant quelque chose à donner ; ce qui pouvait remonter sa popularité. La grande majorité des électeurs se décident entre les candidats rivaux au travers des considérations indépendantes de toute notion de parti politique ou de programme.

Moisei Ostrogorski ajoute que « le premier élément du candidat est sa situation d'homme local qui fait qu'il est connu de tout le monde. Ici, des ouvriers votent en masse pour le patron de l'usine parce qu'il paie bien, là on vote pour un homme riche parce qu'il est riche, ou parce qu'il a une réputation de générosité ».

Moisei Ostrogorski conclut en indiquant que « l'action de l'homme sur l'homme, les influences, les intérêts, les préjugés sociaux sont toujours des facteurs décisifs ».

Tableau 8: Liste des conseillers élus lors des élections communales du 24 Juin 2010 en commune de Songa

Nom&Prénom	Partis/indépendants	Genre
1. NTANYUNGU Festus	CNDD-FDD	Masculin
2. BUHURAGIZA Jean	CNDD-FDD	Masculin
3. NDAYISHIMIYE Albert	CNDD-FDD	Masculin
4. NDIHOKUBWAYO Angèle	CNDD-FDD	Féminin
5. NGENDAKURIYO Damien	SAHWANYA FRODEBU	Masculin
6. NIZIGAMA Médiatrice	SAHWANYA FRODEBU	Féminin
7. NDUWAYO Marc	SAHWANYA FRODEBU	Masculin
8. NDAYIRAGIJE Agnès	SAHWANYA FRODEBU	Féminin
9. NYANGOMA Léonard	CNDD	Masculin
10. MUNYEMBABAZI William	CNDD	Masculin
11. NDAYIPFUKAMIYE Godelieve	CNDD	Féminin
12. BAHENDUZI Protais	UPRONA	Masculin
13. SINIREMERA Marie	UPRONA	Féminin
14. NDEREYIMANA Apollinaire	FNL	Masculin
15. NGENDAHAHO Jérémie	MSD	Masculin

Source : l'auteur sur base des résultats du tableau n° 7..

En analysant les résultats du tableau, on voit que les élections communales du 24 juin ont conféré une victoire au parti CNDD-FDD qui obtint 4 sièges sur les 15 que comprend le bureau du conseil communal. Soulignons que celui-ci est ex quo avec le FRODEBU qui obtient 4 sièges. Le CNDD prend la troisième position avec 3 sièges au sein dudit conseil. Contrairement à l'an 2005, les élections communales voient une participation féminine au sein du conseil communal.

Tableau 9: Liste des élus communaux de 2010 selon leur ethnies

NOM&PRENOM	ETHNIE	RESIDENCE
1. NTANYUNGU Festus	HUTU	BUJUMBURA
2. BUHURAGIZA Jean	HUTU	SONGA
3. NDAYISHIMIYE Albert	TUTSI	BUJUMBURA
4. NDIHOKUBWAYO Angèle	TUTSI	SONGA
5. NGENDAKURIYO Damien	HUTU	SONGA
6. NIZIGAMA Médiatrice	HUTU	SONGA
7. NDUWAYO Marc	HUTU	SONGA
8. NDAYIRAGIJE Agnès	HUTU	SONGA
9. NYANGOMA Léonard	HUTU	BUJUMBURA
10. MUNYEMBABAZI William	HUTU	BUJUMBURA
11. NDAYIPFUKAMIYE Godelieve	HUTU	SONGA
12. BAHENDUZI Protais	TUTSI	SONGA
13. SINIREMERA Marie	TUTSI	SONGA
14. NDEREYIMANA Apollinaire	HUTU	SONGA
15. NGENDA HAYO Jérémie	HUTU	SONGA

Source : CENI, rapport général des élections de 2010, P.65.

En analysant le tableau ci-dessus, on voit que toutes les ethnies sauf les Twa sont représentées au sein du conseil communal. Les Hutu sont majoritaires avec 11 sièges au conseil soit 73,3% du total des sièges. Les Tutsi quant à eux obtinrent seulement 4 sièges soit un taux de 26,6%. Contrairement à l'an 2005, le code électoral de 2009 accorde une place importante à la représentation féminine. Le bureau du conseil comprend 5 femmes sur 15 membres du conseil communal soit 33,3%.

CONCLUSION

Les élections communales de 2005 s'inscrivent dans une série d'élections qui se sont déroulées dans un contexte particulier, des élections venues dans une période de sortie de crise. Ce processus électoral est le couronnement d'une très longue négociation entreprise à Arusha au sein de la classe politique avec l'appui des pays de la région et de la communauté internationale. Il vient mettre fin à une période de transition ayant duré 36 mois et officiellement commencé le 01 novembre 2001 pour s'achever le 31 octobre 2004.

Suite à une longue guerre civile qu'a connue le pays toute une décennie durant et ayant détruit les infrastructures économiques du pays, la population avait été poussée dans une misère extrême.

La population avait alors soif de mettre sur pied des institutions pouvant la tirer de cette situation désastreuse. Les élections de 2005 sont venues alors comme une issue favorable pour remédier à cette situation d'impasse économique dans laquelle elle était plongée.

Les élections de 2010 quant à elles s'inscrivent dans un contexte fort différent de celui qui voit le déroulement des élections de 2005. Tous les mouvements rebelles avaient cessé les hostilités en signant les accords de paix et avaient intégrés les institutions étatiques. La Seule préoccupation et le seul souci des Burundais étaient de conduire le pays vers un développement durable.

Cependant, le contexte dans lequel baignaient les élections de 2010 n'était pas du tout favorable à la tenue des élections réussies, apaisées, libres et transparentes.

On souligne par exemple l'ambiance tendue dans laquelle la CENI, organe indépendant, a été mise en place ; l'environnement politique défavorable à l'exercice des libertés publiques pour les partis politiques.

Au lieu de consolider la paix en vue de songer à un développement durable, les élections communales aboutirent à une contestation des résultats électoraux suivie d'un boycott de la part des partis politiques de l'opposition. On assista alors aux harcèlements et emprisonnements voire l'exil de certains membres des partis de l'opposition.

CHAPITRE III. ANALYSE COMPARATIVE DES ELECTIONS COMMUNALES DE 2005 ET DE 2010 EN COMMUNE SONGA

Les élections communales de 2010 revêtent un caractère spécifique comparativement à celles de 2005. Durant cette période, la paix était considérablement acquise puisque tous mouvements politiques autrefois rebelles avaient intégré les institutions étatiques contrairement à la période qui voit le déroulement des élections de 2005

III.1. De 2005 à 2010 : un bilan relativement manqué

A la veille des élections de 2010, le pouvoir peut se prévaloir d'un bilan positif comme la mise en place de nouveaux appareils régaliens intégrant les anciens rebelles des mouvements politiques armés (les Forces de Défense Nationale du Burundi, les services de renseignement, la réforme de la magistrature, etc.).⁸¹

A la même période, eurent lieu les accords de cessez-le-feu avec la dernière rébellion (le FNL Palipehutu) qui intègrent ses combattants dans l'armée, la police et ses leaders dans les institutions dont Agathon Rwasa, président du parti FNL, nommé au poste de Directeur général de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), puis la mise à l'écart d'un des leaders du CNDD-FDD, Hussein Radjabu, participant à cette stabilité et sécurité pour lesquelles le CNDD-FDD avait mené campagne et gagné les élections de 2005.

Au niveau économique, le régime du CNDD-FDD s'est lancé dans une politique de reconstruction appuyée par la communauté internationale, au travers de grands chantiers sociaux, les infrastructures scolaires, sanitaires, sportives, etc.

Il a mis en place la politique d'éducation gratuite pour tous et la politique de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que les soins d'accouchement gratuits.

Ces réalisations sont plus appréciées par le monde rural que dans la capitale Bujumbura, redevenue dynamique et prospère pour une minorité de sa population mais où les conditions de vie se sont détériorées pour la majorité des citadins urbains et péri-urbains depuis 1994.

⁸¹ Muntunutiwe Jean-Salathiel&Nakimana Libérate, *SITUATION SOCIO-POLITIQUES DU BURUNDI 10 ANS APRES LA SIGNATURE DE L'ACCORD D'ARUSHA : QUELLES PERSPECTIVES?* JUILLET, 2012, p. 5.

Les représentations rurales vis-à-vis du régime en place sont bien plus tolérantes que celles de la ville de Bujumbura et de la plaine périurbaine de l'Imbo, toujours frondeuses vis-à-vis des pouvoirs, à cause des retombées sociales de ces politiques, de la sécurité retrouvée et surtout grâce à la personnalité bien appréciée du Chef de l'Etat Pierre Nkurunziza, très présent dans l'intérieur du pays.⁸²

III.2. Un paysage politique différent entre 2005 et 2010

Les élections de 2005 eurent lieu après une longue décennie de guerre civile. Celles-ci viennent pour mettre en place les institutions politiques en vue de renforcer la culture démocratique telle que prônée par Melchior Ndadaye. Ces élections viennent également mettre fin à une période transitionnelle ayant duré 36 mois. Cette période voit aussi l'intégration des anciennes forces rebelles dans les institutions étatiques. En 2010 par contre, le contexte politique avait considérablement changé et se prêtait à un tel changement.

III.2.1. Contexte politique

L'environnement politique qui a sous-tendu les élections de 2005 est fort différent de celui qui voit se dérouler les élections de 2010. En 2010 en effet, le paysage politique est tout à fait différent de celui de 2005 par l'absence de bipolarité ethnique et la pression sur l'électorat soucieuse d'un retour de la paix alors acquise. On souligne aussi que de nombreux autres partis politiques ont rejoint l'arène politique burundaise. Il s'agit du parti FNL, ancien mouvement armé créé en 1980 qui compte ses militants sur tout le territoire.

Nouvellement agréé comme parti politique, ce parti a su exploiter les mécontentements de nombreux démobilisés et de tous les laissés -pour- comptes en particulier hutu, récupérer l'imaginaire d'une rébellion et d'un nouveau pouvoir qui s'était attaché au CNDD-FDD.⁸³

De plus originaire de la province de Ngozi comme le Président de la République Pierre Nkurunziza, le leader du FNL Agathon Rwasa mène une campagne de proximité dans le fief présumé du numéro un du CNDD-FDD tout en s'appuyant sur les zones historiques de la rébellion du FNL. On a également le MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) qualifié de visiteur inattendu de dernière heure. Ce parti, agréé tardivement, mobilise toutes les appartenances ethno-politiques d'une part, en particulier les jeunes adultes, élites tutsi qui se détournent de l'UPRONA d'autre part.

⁸² Muntuntunutiwe Jean Salathiel & Libérate Nakimana, *Op.cit*, p.6.

⁸³ Ibidem

Il s'agit d'un parti présent dans la capitale et les villes secondaires, médiatiques et communicateur à l'image de son leader issu de la société civile et du journalisme.

Le parti UPD- Zigamibanga lié à l'ancien homme fort du CNDD-FDD Hussein Radjabu qui compte plusieurs dissidents du CNDD-FDD notamment des députés radiés de l'Assemblée Nationale et une base sociale urbaine et musulmane.

Ces leaders connaissent en profondeur le parti présidentiel d'autant qu'ils en ont été les acteurs clés tout au long de la double lutte politico-militaire et ils ne manquent pas d'exploiter les erreurs du CNDD-FDD à travers une mobilisation de proximité.⁸⁴

Le dénominateur commun à ces partis est qu'ils mobilisent avec une certaine réussite, parmi les Hutu, des anciens combattants et commissaires politiques y compris la jeunesse urbaine scolaire, hutu comme tutsi, en attente et frustrée par leur situation sociale. Or, cette nouvelle situation menaçait effectivement l'avenir du CNDD-FDD. C'est pourquoi il adopta des stratégies pour gagner l'électorat.

Bien que le pays compte plusieurs partis politiques en lice à cette époque, les plus importants considérés comme principaux sont, en réalité, à compter sur les doigts de la main. Il s'agit d'abord du FRODEBU et du CNDD FDD, deux protagonistes d'obédience hutue qui entrent en compétition pour pouvoir gagner le plus fort possible l'électorat hutu. Le premier venait de gouverner la deuxième phase transitionnelle et le second venait quant à lui de signer les accords de cessez-le-feu en 2003 avec le gouvernement burundais.

Derrière eux viennent l'UPRONA, le CNDD, le MRC et le PARENA pour juste se limiter à ceux qui ont été plus ou moins visibles sur terrain avec plus ou moins de suffrages.

L'UPRONA fut l'ancien parti unique qualifié d'obédience tutsi ; le CNDD fut un parti que nous dirions d'obédience hutu mais ayant seulement une grande visibilité dans les provinces du sud du pays plus précisément dans les provinces de Bururi et de Makamba.

En réalité, on avait à faire à une quasi-bipolarité CNDD-FDD/FRODEBU. Cela explique l'animosité réciproque qui a caractérisé ces concurrents tout au long du processus électoral.⁸⁵

⁸⁴ Muntunutiwe Jean-Salathiel & Nakimana Libérate, *Op. Cit*, p.7.

⁸⁵ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Elections au Burundi : Reconfiguration radicale du paysage politique, Briefing Afrique n°31, Août 2005.*

L'*INTERNATIONAL CRISIS GROUP* le résume en ces termes : « *La campagne électorale a ravivé les tensions entre certaines formations politiques en général et entre le CNDD- FDD et le FRODEBU en particulier. Ils ont tous deux joué sur l'intimidation et menaces auprès de l'électorat que ni l'un ni l'autre n'est plus tellement sûr d'avoir acquis à sa cause* »⁸⁶.

Mais les meetings tenus sur le territoire ont donné le sentiment que le CNDD- FDD disposait d'une plus large assise populaire. Celui-ci a en outre l'avantage d'avoir la pression des armes. En dépit de l'intégration de ses troupes dans la nouvelle force de défense nationale et dans la police nationale, celles-ci et les forces démobilisées jouent un rôle de premier plan dans une campagne de proximité au contenu confidentiel.

Le paysage politique est alors tout autre car de nombreux autres partis politiques ont rejoint la compétition politique et l'enjeu n'est plus fondamentalement ethnique ou régional, ce qui conduit à une pression sur l'électorat burundais.

III.2.2. Un contexte sociopolitique défavorable à des élections apaisées

La classe politique burundaise au lendemain des élections fut émaillée de signes avant-coureurs à des élections non apaisées et transparentes.

Ces signes défavorables étaient notamment le recours à des pratiques non conventionnelles de la part du pouvoir ainsi qu'un déficit quasi général dans la classe politique de la tolérance politique, renforcé par l'absence d'un leadership démocratique.

Les éléments qui caractérisent ce contexte politique défavorable aux élections ont été d'abord la réapparition des réflexes autoritaires proches de celles des régimes mono-partisans que le pays a connus depuis l'indépendance. Il s'agit de l'absence de tolérance politique et du recours à une gestion partisane de l'Etat et de ses institutions.

A l'échelle locale, la stratégie du CNDD-FDD a consisté à perturber les activités des partis politiques concurrents notamment celle du FRODEBU, du FNL de Rwaswa, du MSD, de l'UPD-zigamibanga et du CNDD pour des motifs multiples : ouvrir les permanences locales, les interdire de hisser les couleurs des partis respectifs avec parfois des actes d'intimidation contre les militants du FNL-Rwaswa, MSD, UPD, etc.⁸⁷

⁸⁶ Ibidem

⁸⁷ Muntunutiwe Jean-Salathiel & Nakimana Liberate, *Op.cit*, p.7.

D'autre part, les partis politiques non gouvernementaux n'ont pas disposé de soutien gouvernemental à l'exception des partis institutionnels comme l'UPRONA, le CNDD-FDD et le FRODEBU alors que l'augmentation de la caution a été une occasion d'exclure les candidatures qui pouvaient gêner celles du parti au pouvoir.

Par ailleurs, tous les partis ont exploité la mobilisation de groupes de jeunes utilisés dans des stratégies de déstabilisation des concurrents politiques et de provocation, des pratiques parfois converties en affrontement sanglants tant qu'on s'approchait des échéances électorales.

Comme l'ont écrit J. Salathiel Muntunutwiwe et Libérate Nakimana, « *les campagnes électorales ont libéré un espace socio-mental de la violence consolidé par les vertiges de l'impunité* ». ⁸⁸ Ce climat politique ne présageant pas un bon déroulement du processus électoral alors que les partis CNDD-FDD et les partis politiques de l'opposition ont radicalisé leurs discours en recourant à une accusation réciproque concernant les violences à l'actif de tel ou tel parti.

III.2.2.1. Un acte d'entrée dans la démocratie ?

Le retour espéré de la démocratie s'est concrétisé à travers les élections multipartites post-transition de 2005 durant lesquelles certains dirigeants et acteurs de la société civile ont joué un rôle crucial pour leur réussite.

En effet, les élections communales du 03 juin 2005 eurent lieu après une longue décennie de guerre civile ayant entraîné un climat d'insécurité sur tout le territoire national. Nombre de Burundais qualifient ces élections de « déterminantes » pour l'avenir du Burundi démocratique. A ce propos, Jean Salathiel Muntunutwiwe écrit: « *L'espoir avait été émis que les élections organisées au début de l'année consolideraient le progrès de la démocratie dans le pays, après des années de guerre civile* ».

Ainsi, leur importance était indéniable sachant qu'elles allaient permettre la réforme de toute l'administration communale. Elles allaient aussi aboutir à la mise en place de conseils communaux pour les 129 communes que comprend le Burundi.

⁸⁸ Ibidem

Ceux-ci allaient élire à leur tour les administrateurs communaux conformément à l'article 11 de la loi communale qui stipule que : « ...lors de sa première séance, le conseil communal élit parmi ses membres le président, le vice-président du conseil communal et l'Administrateur communal ». ⁸⁹

En effet, après avoir lui-même voté, le Président de la République, Domitien Ndayizeye, a qualifié ces élections de « Révolution démocratique ». ⁹⁰ Selon lui, en passant aux élections communales, c'est un acte d'entrée réel dans la démocratie dans la mesure où la population est appelée à élire ses propres dirigeants.

Comme l'a précisé Lassale, « l'élection à tous les niveaux et pour différents types d'activités, constitue avant tout un moyen d'éviter la confiscation du pouvoir par des instances « supérieures », ressenties comme étrangères ». ⁹¹

C'est donc une révolution démocratique que le peuple burundais venait d'opérer ouvrant ainsi une ère nouvelle ; aboutissant à une administration, à un pouvoir issu réellement de la volonté populaire, un pouvoir stable et durable. Cette période électorale pose en réalité la question du leadership capable ou non de conduire la démocratisation du Burundi.

III.2.2.2. Des élections pour le changement ?

En répondant massivement à la consultation électorale du 03 juin 2005, beaucoup d'électeurs s'attendaient toujours à un changement net qui allait s'opérer. Ceux-ci espéraient que ces nouveaux dirigeants sortent le pays de la crise et de la misère. Ils s'attendaient également à ce que les lacunes qui ont caractérisé la gouvernance soient corrigées. Ils étaient alors conscients que ces nouveaux dirigeants ne viennent pas répéter les mêmes bêtises que leurs aïeux.

Apollinaire Niyongabo a fait savoir : « En 2005, le peuple avait soif du changement. Il voulait se détacher du gouvernement mono ethnique et du parti unique ».

Selon Christian Coulon et Denis-Constant Martin « le phénomène électoral est un acquis de la colonisation qui n'a pas de place qu'il mérite dans les sociétés africaines ». ⁹²

Les deux auteurs continuent en indiquant que « dans la plupart des cas, les élections en Afrique ont une signification autre que celle qu'on trouve dans les démocraties pluralistes.

⁸⁹ République du Burundi, *Loi communale du 25 janvier 2010*.p.5

⁹⁰ ONUB-INFO n° 39, *Spécial Elections communales des 03 et 07 juin 2005*, p.14.

⁹¹ Jean-Pierre Lassele, *Op.cit*, p.65.

⁹² Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Op.cit.*, p.189.

Au lieu d'être l'instrument d'une alternance politique, elles contribuent du moins à le raffermir et à le légitimer vis-à-vis de l'intérieur que de l'extérieur. Elles doivent alors constituer un moyen d'accès au pouvoir⁹³ ».

A ce propos, Christian Coulon et Denis-Constant Martin écrivent : « ...il serait vain de vouloir trouver aux élections en Afrique une signification identique à celles qu'elles ont dans les démocraties pluralistes »⁹⁴. Au moment de la propagande électorale, les acteurs politiques avaient tenu des promesses à la population qui a placé pour ce faire sa confiance en eux. Celle-ci s'attendait à ce qu'ils honorent les promesses tenues.

Les élections communales du 03 juin 2005 sont venues alors mettre fin à une longue période de transition, dans la perspective d'installer un pouvoir fort, un pouvoir issu de la volonté du peuple par le biais de la consultation électorale. La population est alors appelée à répondre au scrutin soit pour une réélection de leurs représentants soit pour mettre fin à leurs mandats par une non- réélection, c'est-à-dire un refus de l'offre électorale.

Christian Coulon et Denis-Constant Martin ajoutent d'ailleurs que les élections constituent un « *moyen d'expression, et sont par ailleurs un outil de lecture des attentes et frustrations de la population et le biais par lequel celles-ci peuvent, ponctuellement, peser, au plan local, voire national, sur les décisions gouvernementales* ».⁹⁵

En 2005, en répondant à l'appel citoyen, la population voulait mettre fin au gouvernement de transition et mettre en place des institutions durables qui leur inspirent confiance et qui leur sont redevables.

Pierre Rosanvallon abonde dans le même sens : « *Dans la logique des choses, un gouvernement de transition est nettement différent de celui qui provient du consentement populaire car ce dernier est fort du fait que l'élu est investi d'un mandat de la part des électeurs. Celui-ci devient redevable envers la population qui lui a fait confiance.*

L'élu s'efforce alors à ce qu'il satisfasse les attentes de la population qui l'a installé au pouvoir sinon il court le risque de subir un « vote sanction » pour le prochain scrutin consécutif à l'entropie représentative ».⁹⁶

⁹³ Idem.

⁹⁴ Ibidem

⁹⁵ Ibidem

⁹⁶ Pierre Rosanvallon, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Seuil, 1985.

L'élue se sent toujours redevable à l'égard de la population qui l'a placé au pouvoir. Les élections du 03 juin ont alors enfin permis d'avoir des responsables de proximité pour facilement rendre compte de son action directement à l'électeur qui a placé sa confiance en eux.

III.3. De la défaite du FRODEBU à la victoire du CNDD

L'Histoire des hommes est faite de triomphes et de défaites provisoires. En effet, en prenant comme exemple le parti FRODEBU, on voit réellement que ce constat est beaucoup valable. Le FRODEBU a facilement remporté les élections de Juin 1993, victoire qui avait été bien accueillie par bon nombre de Burundais surtout d'ethnie hutu, qui croyaient conquérir « un Burundi nouveau » comme l'avaient prêché les leaders dudit parti surtout Melchior Ndadaye.

Chaque citoyen avait l'espoir de satisfaire ses besoins une fois que le FRODEBU accède au pouvoir, mais, après trois mois seulement, les institutions mises en place furent renversées, conduisant le pays dans une longue guerre civile ayant duré toute une décennie.

Avec les élections de 2005, les choses changèrent pour ledit parti car on assista à une perte progressive de la popularité dudit parti en faveur des autres formations politiques en compétition.

En commune de Songa par exemple, ce parti a été concurrencé par le CNDD. Cette Commune de la province de Bururi, limitée au Nord par les Communes de Mugamba, de Matana et de Ryansoro ; à l'Est par la Commune de Rutovu, à l'Ouest par la Commune de Buyengero et au sud par la commune de Bururi, a connu la participation de dix partis politiques aux élections communales de juin 2005. Il s'agit des partis Sahwanya FRODEBU, UPRONA, CNDD, CNDD-FDD, SANGWE-PADER, KAZE FDD, PIT, ABASA, RPB et PARENA.

A analyser les résultats, sur les 25 sièges du conseil communal, seuls 6 partis politiques ont pu avoir des élus comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Répartition des partis politiques selon leurs voix et leurs sièges en 2005

Parti	Nombre de voix	Nombre de sièges
CNDD	8.088	13
FRODEBU	3.722	6
UPRONA	1.289	2
PARENA	1.008	2
CNDD-FDD	840	1
Kaze-FDD	374	1

Source : NDUWAYO Marc, *Analyse du positionnement politique du FRODEBU lors des élections communales de juin 2005 : Cas de la commune de Songa*, P.46.

III.4. La personnalité du leader du parti

D'après la population de la commune de Songa en général et de celle de la zone Kiryama en particulier, Nyangoma est un personnage très reconnu et qui est même censé être capable. Il a été parmi les compagnons de Melchior Ndadaye. Après sa mort, celui-ci a su organiser une rébellion pour combattre l'armée taxée de mono ethnique.

Pour Samuel Nintunze, « *Nyangoma est un homme de charisme politique au Burundi, il a été le premier à défier l'armée mono ethnique en se mettant à la tête du CNDD* ». ⁹⁷ Certains l'appelaient même « Mutama » pour le désigner, un nom qui évoque la « Sagesse ». Cela prouve que ce leader politique était beaucoup admiré par la population de sa commune natale.

Avoir dirigé alors une rébellion qui aux yeux de certaines personnes a toujours été proche de la population assurait à Nyangoma un avantage certain vis-à-vis d'autres acteurs politiques de sa zone.

Sylvère Manirakiza fait savoir : « *Nyangoma a combattu pour la démocratie, il a voulu que les hutu aient une place dans l'armée, il s'est même battu pour cette même cause* ». ⁹⁸ Pasteur Niyonkuru reste dans cette même ligne d'idée : « *Nyangoma est allé ailleurs pour défendre l'honneur du peuple hutu. C'est cette raison qui nous a poussés à lui accorder la faveur pour que lui aussi soit au pouvoir car il est allé défendre l'honneur de tout citoyen burundais, d'où sa victoire* ». ⁹⁹ L'activité menée par la rébellion était qualifiée alors d'autodéfense populaire face à une armée qui ne bénéficiait plus de la confiance d'une partie de la population, surtout d'ethnie hutu.

⁹⁷ Interviewé en français le 10 Juin 2013

⁹⁸ Interviewé le 09/07/2013.

⁹⁹ Interviewé le 09/07/2013.

Selon Marc Nduwayo : « *Nyangoma était alors aux yeux de la population, un nouveau leader au même titre que Ndadaye, qui la conduirait à une victoire face à cette armée meurtrière afin de rétablir la démocratie* »¹⁰⁰.

L'autre élément qui explique au moins partiellement la victoire de Nyangoma en 2005, est qu'il est natif de la commune de Songa. C'est un homme très « charismatique » d'après les électeurs de la Zone Kiryama pour des raisons de leadership déjà évoquées dans les lignes précédentes. On comprend alors comment les interactions sociales influencent les comportements sociaux et politiques d'où l'impact de « l'effet de voisinage » sur les comportements électoraux.

Si les caractéristiques individuelles jouent un rôle certain pour expliquer le comportement de participation électorale, l'effet de voisinage suggère la possibilité que les caractéristiques du voisinage exercent une influence propre et additionnelle sur les comportements individuels.

A ce propos, Susan Guber écrit : « *Plus un candidat a des points communs avec ses électeurs, plus il a de chance d'être élu* »¹⁰¹. Moisei Ostrogorski ne s'écarte pas non plus de cette réalité : « *Un bon candidat est d'une façon générale, l'homme qui a la chance de se concilier le plus grand nombre possible d'influences prépondérantes dans la localité* ».¹⁰²

La popularité de Nyangoma vis-à-vis de la population de la zone Kiryama s'explique en grande partie par ses réalisations mais aussi par ce qu'elle attendait de lui. En votant pour Nyangoma, la population de la commune de Songa en général et de la Zone Kiryama en particulier espérait qu'elle serait la première bénéficiaire des dividendes électoraux une fois que leur candidat est porté au pouvoir.

Pour Simon Bukuru: « *On voyait en Nyangoma celui qui a apporté le développement durable en construisant un stade olympique dans la zone Kiryama* ».¹⁰³ La victoire du CNDD aux élections communales de 2005 s'explique aussi par la perte progressive de la popularité du FRODEBU après la mort du fondateur de ce parti, face à une masse de hutu qui voyaient en Melchior Ndadaye, un libérateur, un homme extraordinaire, on dirait même un messie venu pour libérer le peuple hutu qui se disait opprimée.

¹⁰⁰ Nduwayo Marc, *Analyse critique du positionnement du FRODEBU lors des élections communales de Juin 2005. cas de la commune Songa*, Bujumbura, U B, Mémoire, p.48

¹⁰¹ Susan Guber, *comment remporter sa première élection*, paris, Nouveaux Horizons, 2001. P.23

¹⁰² Moisei Ostrogorski, *Op.cit*, p.248.

¹⁰³ Nduwayo Marc. *Op.cit*, P.50.

Le FRODEBU avait assuré la deuxième phase de transition et face à une population quasiment démunie, il n'a pas pu satisfaire toutes leurs attentes.

On peut dire que la valeur qu'avait Ndadaye en 1993 n'était plus la même qu'en 2005 face à une société secouée par la guerre.

En effet, selon Madeleine Grawitz et Jean Leca : « *La disparition d'un chef éponyme qu'il soit charismatique ou non alors que le régime a été créé à sa mesure peut engendrer un vide et une crise où s'engouffre un changement attendu* »¹⁰⁴.

Certaines chansons étaient aussi utilisées pour faire des louanges au leader du CNDD. Celles-ci faisaient de lui un grand homme, quelqu'un qui aurait sauvé le pays du gouffre comme le montre l'extrait suivant: « Connaissez-vous Nyangoma ? Oui, nous le connaissons, il a sauvé le Burundi qui était au bord du gouffre, et même ceux qui le combattaient viennent d'accepter. Sois à l'aise Ruyange ! ».

Le fait d'être natif ne suffit pas pour qu'il soit élu car il existe d'autres leaders qui sont membres de sa famille mais qui n'ont pas été élus dans cette localité de la commune Songa.

Il s'agit de Jean Bosco Ndayikengurukiye, président du parti Kaze-FDD et d'Augustin Nzojibwami, président de SANGWE-PADER.

Au moment du scrutin, SANGWE-PADER n'a eu que 123 voix dans toute la commune dont 32 en zone Kiryama tandis que le Kaze-FDD n'a eu que 371 voix dans toute la commune dont 154 dans la zone Kiryama.¹⁰⁵ On peut alors se demander les raisons de ce décalage électoral entre les candidats d'un même fief électoral.

Jacques Lagroye affirme que : « *L'élection est le résultat d'un ensemble de choix rationnellement motivés dont tous les citoyens sont présumés capables : choix entre les programmes et les citoyens candidats, dont ils évalueraient les mérites respectifs au regard de leur conception souhaitable, choix entre des politiques dont ils apprécieraient les objectifs, la crédibilité et l'opportunité* »¹⁰⁶

¹⁰⁴ Madeleine Grawitz et Jean Leca, *Les régimes politiques contemporains*, Paris, PUF, 1985, p. 613.

¹⁰⁵ *Rapport Général du processus électoral de 2010*, p.63

¹⁰⁶ Lagroye (J), *sociologie politique*, Paris, Dalloz, 1993, p.334.

III.5. Les thèmes mobilisateurs

III.5.1. La réforme de l'armée

Lors de sa propagande électorale, Nyangoma axait la mobilisation autour de la réforme de l'armée. Les propagandistes rappelaient les circonstances dans lesquelles le CNDD a été fondé. Ils disaient qu'après l'assassinat du héros de la démocratie, Nyangoma a décidé de laisser tomber son poste de Ministre pour aller fonder le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD).

Pour eux, Nyangoma s'était présenté comme un éclaireur. Il avait pris le devant de la scène pour mener un combat visant à renouer avec les acquis démocratiques amorcés avec les élections de 1993 et il a su mobiliser tout un agrégat de gens. Il s'est donc positionné en leader et meneur de jeu.

Comme l'a souligné Christophe Le Bon dans *la Psychologie des foules*, la foule a besoin d'un meneur pour l'organiser et la faire subsister. Le meneur-type est rarement extérieur à la foule. Bien souvent, il en partage les désirs et les idées.

Nyangoma a lui-même été mené comme n'importe quel autre membre de la foule. Il n'a pas été alors un homme de pensée dès le début, mais celui d'action. C'est par après il a combiné les deux personnalités.

Samuel Nintunze a fait savoir qu' « Avec l'assassinat de Ndadaye, Nyangoma faisait partie des grands initiateurs de la rébellion pour venger le héros de la démocratie. Il a été le pionnier de vouloir restaurer les acquis de la démocratie ». ¹⁰⁷ Les gens de son obédience avaient donc soif de voir cette icône pour eux.

Pour mobiliser toute une foule de gens derrière lui et gagner sa confiance, Nyangoma véhiculait l'idéologie qu'il n'y a d'armée qui puisse vaincre le peuple quand celui-ci s'est levé contre une mauvaise gouvernance car pour lui c'est le peuple qui donne le pouvoir et celui-ci a la capacité de le récupérer par la voie des élections.

Le président du parti CNDD disait que le combat qu'il a mené n'était qu'une autodéfense populaire contre une armée meurtrière mais aussi contre les ennemis de la démocratie. Ce combat a donné naissance à une armée inclusive dans laquelle toutes les composantes ethniques sont aujourd'hui représentées.

¹⁰⁷ Interviewé le 16/07/2013

III.5.2. L'invocation des promesses réalisées et des projets d'avenir

III.5.2.1. Les réalisations

Pour le CNDD, le FRODEBU ne s'était jamais soucié de la population, raison pour laquelle elle croupissait dans la misère. Au lieu de se préoccuper de celle-ci, le FRODEBU n'a essayé que de satisfaire ses propres besoins. Il a donc été sanctionné par le vote en lui ôtant le privilège de jouir des bienfaits du pouvoir.

III.5.2.2. Les perspectives du CNDD

Dans son projet d'avenir, le CNDD promettait de s'impliquer davantage pour tirer la population de la misère. Pour cela, il promettait d'améliorer l'agriculture et l'élevage, le logement, le développement, l'éducation, etc.

Dans le domaine agricole, le parti CNDD promettait d'octroyer des crédits bancaires aux agriculteurs pour acheter des intrants agricoles dans le but d'augmenter les rendements.

Etant donné que la majorité de la population burundaise vit de l'agriculture, cette promesse ne pouvait pas manquer d'écho favorable de la part de cette catégorie de la population qui ne compte que sur l'agriculture pour joindre les deux bouts du mois.

Dans le domaine éducatif, le CNDD préconisait assurer une gratuité de l'enseignement jusqu'à la fin du 1^{er} cycle des humanités. Etant donné que les frais de scolarité constituent une base de réticences observées chez certains parents pour pouvoir inscrire leurs enfants à l'école provoquant aussi des abandons pour ceux qui se sont déjà inscrits, le CNDD venait de toucher sur la corde sensible de la population. Le parti préconisait aussi construire des lycées et des écoles techniques dans chaque province.

Ce programme était bien accueilli au regard de la population éléctrice car celui-ci venait au moment opportun comme une réponse aux problèmes auxquels était exposée la population. Le CNDD en a profité pour faire rêver la population tellement misérable et qui ne pouvait pas rater à toutes ces promesses.

III.5.2.3 .Mobilisation par symboles

Le parti CNDD utilisait un bulletin de vote sur lequel il y avait une photo de son leader Nyangoma.

Son drapeau a trois couleurs dont le bleu symbole de la liberté, le rouge symbole de l'amour et le vert symbolisant l'espoir. Il présente enfin la houe, symbole de l'agriculture, activité principale des Burundais.

Selon Moisei Ostrogorski : « *Les influences auxquelles les électeurs obéissent sont multiples ; le sentiment de parti, la fidélité au drapeau,...* ». ¹⁰⁸ Ostrogorsky ajoute que malgré leur faible puissance à animer la totalité des électeurs, elles (les influences) sont du moins susceptibles d'entraîner dans chaque circonscription un nombre considérable.

Au moment de la propagande, on disait à la population de choisir la houe, outil qui fait vivre beaucoup de Burundais. On lui promettait même qu'une fois élu, le CNDD allait distribuer des houes à tout citoyen burundais pour augmenter la production. Sa devise est la suivante : démocratie, dignité et prospérité.

Les couleurs du drapeau étaient aussi utilisées pour convaincre la population. On lui disait que le rouge symbolise le sang versé par leurs enfants pour combattre les ennemis de la démocratie et que pour leur rendre les honneurs, il fallait voter le CNDD. Ces enseignements suscitaient des émotions auprès de la population et l'incitaient à voter massivement en faveur du CNDD.

En 2005, le parti FRODEBU a laissé la place au CNDD. Certains membres du FRODEBU chantaient être membres de ladite formation politique alors qu'ils avaient déjà adhéré au CNDD. Le cas le plus marquant est celui de Raphaël Ndikumasho qui se réclamait président du parti FRODEBU alors qu'il avait déjà adhéré clandestinement au CNDD. Cela a déstabilisé fortement le parti FRODEBU par le fait que ce sont les hauts responsables qui démissionnaient. Certes, ce membre influent qui venait de quitter son parti a influencé facilement ses fidèles qui l'ont suivi, ce qui a fragilisé davantage le FRODEBU qui, par ailleurs, ne présentait plus une bonne image aux yeux de la population.

III.5.3. La peur d'un regain de la violence

La crise qu'a connue le pays a profondément touché la population burundaise. Avec la cessation des hostilités, beaucoup de Burundais avaient poussé un soupir de soulagement. C'était alors le bon moment de s'occuper des questions de développement car la guerre avait été longue et avait détruit beaucoup d'infrastructures.

¹⁰⁸ Moisei Ostrogorski, *Op.cit*, p.248.

On espérait alors tourner la page pour ne viser que le secteur de développement en vue de lutter contre les mauvaises conditions causées par cette crise.

Durant la propagande, les militants du CNDD enseignaient à la population que ce sont eux qui avaient combattu l'armée mono ethnique et que ce sont eux qui l'ont poussé vers les négociations en vue de former une armée qui voit la participation de tous. Ils ajoutaient même que ce sont eux qui les avaient protégés surtout que le site de cantonnement se trouvait tout près d'eux, dans la commune de Buyengero, commune frontalière avec la zone Muheka.

Face à ces enseignements qui privilégiaient la force, la population a eu peur qu'une fois que le CNDD perd les élections, il y a risque de replonger encore une fois dans une nouvelle violence. La campagne a alors un effet visible sur l'électorat si elle est bien menée.

Moisei Ostrogorski suggère que : « *L'effet de la parole compte de moins en moins dans les campagnes électorales. Les arguments ad hominem et les appels aux émotions comptent davantage* ». ¹⁰⁹ Une campagne de proximité sera beaucoup plus efficace que celle qui sera menée auprès d'une foule.

¹⁰⁹ Moisei Ostrogorski, *Op.cit.* , p.257.

III.5.4. La préparation et la victoire électorales

La préparation des élections de 2005 est analysée par les cellules stratégiques du parti. Le CNDD-FDD s'est mis à l'écoute de tous les segments de la société pour prendre le pouls des réalités de l'heure et prévoir les réponses appropriées à leur apporter en temps opportun en vue d'une adhésion massive au parti. Quand le CNDD-FDD a quitté le maquis pour intégrer les institutions, ses nombreux commissaires politiques ont continué de mener la propagande du parti pour les futures échéances électorales.

Marcel Prelot et Jean Boulouis avancent l'idée selon laquelle : « *La campagne électorale est ouverte à compter du jour de la publication au journal officiel de la liste des candidats arrêtée par le conseil constitutionnel* ». ¹¹⁰ Le parti CNDD-FDD n'a pas attendu le démarrage officiel de la campagne électorale.

Le CNDD-FDD insistait surtout sur son rôle déterminant dans le processus de réforme des corps de défense et de sécurité et sur la capacité à défendre les acquis de sa victoire et donc du changement contre toute éventuelle tentative de sabotage du processus comme lors de l'expérience démocratique ratée de 1993.

Ces deux messages étaient porteurs auprès de la majorité hutu. Elle considérait que l'intégration des anciennes forces rebelles dans l'armée et la police est une garantie contre toute usurpation du processus démocratique. La population hutu soutenait également le changement dans un contexte où le FRODEBU était en partie considéré comme responsable des conditions misérables dans lesquelles elle vivait.

Dans certains milieux tutsi de la capitale où vivaient des jeunes défavorisés, des fonctionnaires, certains milieux d'affaires ; l'arrivée du CNDD-FDD a suscité un sentiment de soulagement en raison de la volonté de changement pour améliorer leurs conditions de vie ou apporter des perspectives d'affaires plus ou moins équitables.

En 2005, avec les élections communales du 03 juin, on a assisté à une défaite du CNDD-FDD face à son concurrent, le CNDD. Sa défaite ne signifie pas du tout sa disparition sur la scène politique. Les raisons qui ont été à l'origine de sa défaite sont à faire coïncider à celles qui ont conduit Nyangoma à sa victoire.

¹¹⁰ Marcel Prelot & Jean Boulouis, *Op.cit* .p. 658.

D'abord en 2005, le CNDD-FDD était considéré comme étant un parti vierge sur la scène politique. Au regard de la population de la commune de Songa, celui-ci n'était pas du tout connu. Même son leader restait étranger à elle.

Pour Justin Birahinduka : « *En 2005, le CNDD-FDD était un parti nouveau n'ayant pas encore pris une assise politique. Même son leader n'était pas du tout connu* ». ¹¹¹ Comme c'était sa première course électorale, il était alors difficile pour le CNDD-FDD de pouvoir capter tout l'électorat à sa guise.

Thaddée Masabarakiza ajoute : « *Le CNDD-FDD ne pouvait pas gagner l'électorat de 2005 car c'était un parti vierge, nouvellement présent sur le terrain politique* ». ¹¹² Par contre, en 2010, le CNDD-FDD changea de stratégie et pris la revanche sur le CNDD. Malgré le boycott qui a suivi les élections communales, celles-ci étaient majoritairement gagnées par le parti au pouvoir.

Madeleine Grawitz et Jean Leca disent « *L'élection est un match à l'occasion duquel tous les coups, s'ils ne sont pas permis, sont pour autant échangés entre des adversaires dont il n'est pas évident qu'ils sont de poids égal et qu'ils respectent également la règle du jeu qui a été souvent forgé par l'un des protagonistes* ». ¹¹³

Pour gagner ce match électoral, chaque parti doit utiliser des stratégies ou des moyens qui sont à sa disposition. Il essaie de mener des manœuvres pour pouvoir capter tout l'électorat.

En 2010, lors de sa campagne électorale, à côté des mesures de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et des femmes qui accouchent mais aussi de la gratuité de l'enseignement primaire qui lui ont valu beaucoup pour bien mener la campagne électorale, le CNDD-FDD aurait distribué des sacs de riz, des boissons, des pagnes, etc. aux paysans burundais quasi démunis en vue d'acheter leurs conscience.

¹¹¹ Interviewé le 10/07/2013.

¹¹² Interviewé le 11/07/2013.

¹¹³ Madeleine Grawitz & Jean Leca, *les régimes politiques contemporains*, PUF, 1985.p.316.

A ce propos, Christine Nsabiyakira indique qu'« *En 2010, comme NYANGOMA n'avait pas de moyens financiers au même titre que le CNDD-FDD, celui-ci fût battu par le parti au pouvoir* »¹¹⁴. Elle ajoute aussi que « *le CNDD-FDD avait profité de cette occasion en condensant ses moyens dans les régions où il n'avait pas remporté en 2005* »¹¹⁵.

Dans cette logique, Christian Coulon et Denis–Constant Martin ajoutent : « *En sélectionnant ceux à qui sera confiée la tâche d'obtenir pour lui aides, services, prestations, l'électeur décide aussi l'issue des luttes factionnelles pour la maîtrise des ressources de richesse et de pouvoir* ». ¹¹⁶ Dans la plupart des pays, « le marché politique et le suffrage universel sont souvent associés »¹¹⁷.

Dans les deux cas, il s'agit de choisir, pour l'électeur son représentant, pour l'acheteur son produit, son entreprise ou son commerce. La publicité commerciale et la propagande politique se fixent le même objectif : orienter ce choix. Le client ou l'électeur choisissent l'un avec son argent, l'autre avec son bulletin de vote.

Donc, le peuple se prononce en faveur de celui qui lui donne des biens matériels étant donné que celui-ci demeure dans la misère. Bruyas ajoute que « *Dans la pratique politique, les partis politiques d'opposition et les partis au pouvoir ne bénéficient pas souvent d'un accès équitable aux ressources de l'Etat* ». ¹¹⁸ Le parti CNDD-FDD essayait alors de trouver tous les fonds nécessaires pour faire sa campagne et en avait les moyens par rapport aux autres partis en compétition.

Au moment de sa propagande, le CNDD incita la population à voter la houe car celle –là vit à 80% de l'agriculture. Le CNDD-FDD quant à lui donna la houe en nature pour contrecarrer son adversaire politique.

Léonidas Nkurunziza nous dit : « *Lors de sa campagne, Nyangoma montrait une carte sur laquelle était dessinée la houe tandis que le CNDD-FDD donnait la houe en nature* ». ¹¹⁹ Face à cette situation, le petit peuple préférait alors recevoir la houe à la place de ce dessin.

Nkurunziza continue en disant qu'on demandait au peuple sa préférence : « *Entre la houe et le dessin que préférez-vous ?* ».

¹¹⁴ Interviewe le 11/07/2013

¹¹⁵ Idem.

¹¹⁶ Christian Coulon et Denis –Constant Martin, *Op.cit*, p.188.

¹¹⁷ Roger Quilliot, *Op.cit*, p.144.

¹¹⁸ Jean Bruyas, *institutions de l'Afrique Noire Moderne*, paris, l'Harmattan, p.144.

¹¹⁹ Entretien le 12/07/2013

La population devrait sans doute choisir la houe en nature au lieu de faire le choix du dessin et choisir la houe en nature signifie s'aligner derrière le CNDD-FDD. Quand on y regarde de près, on comprend alors que les influences auxquelles les individus obéissent sont diversifiées.

D'autres personnes avancent d'autres arguments pour expliquer la victoire du CNDD-FDD en 2010. Selon Antoine Nduwayo¹²⁰, la victoire du CNDD-FDD est due à l'intimidation faite à l'encontre de la population. Celle-ci a eu peur de subir des traumatismes une fois que le CNDD-FDD ne remporte pas les élections. Il ajoute aussi « *En général, on se rend au vote pour éviter de subir des menaces de tout genre* ». La population craignait alors leur entourage et pensait qu'une fois qu'on ne répond pas à l'appel lancé par l'un ou l'autre parti, il y a grand risque de subir des menaces.

Moisei Ostrogorski nous dit : « *Dès que la période électorale s'ouvre, l'électeur devient la proie des canvassers de tout parti, de toute condition et de toute sexe* »¹²¹. Dans ce cas, le canvasser doit utiliser toutes les stratégies possibles pour gagner sa confiance y compris la menace.

L'adhésion massive au parti CNDD-FDD concrétisée par le nombre de voix obtenues est en général stimulée par les mauvaises conditions dans lesquelles vivaient les individus. Dans un pays où le chômage bat son plein, il est facile d'être soumis à tout genre d'influences.

Antoine continue en disant que : « certaines gens espéraient trouver de l'emploi une fois qu'ils deviennent membres du parti au pouvoir ». D'autres facteurs comme la quête de l'emploi pour ses enfants, la peur de perdre son boulot, la recherche de profit et la volonté d'avoir plus de biens possibles ; ont poussé les gens de Songa à voter massivement le CNDD-FDD.

¹²⁰ Entretien le 13/07/2013

¹²¹ Moisei Ostrogorski, *Op.ci.*, p.256.

CONCLUSION GENERALE

Les élections communales de 2005 s'inscrivent dans une série d'élections qui se sont déroulées dans un contexte particulier et qui viennent dans une période de sortie de crise.

Ce processus électoral est le couronnement d'une très longue négociation entreprise à Arusha au sein de la classe politique avec l'appui des pays de la région et de la communauté internationale. Il vient mettre fin à une période de transition ayant duré 36 mois et officiellement commencé le 01 novembre 2001 pour s'achever le 31 octobre 2004.

Suite à une longue guerre civile qu'a connue le pays toute une décennie durant et ayant détruit les infrastructures économiques et sociales du pays, la population avait sombré dans une misère poussée à l'extrême. La population avait alors soif de mettre sur pied des institutions pouvant les tirer de cette situation désastreuse. Les élections de 2005 viennent alors comme une issue favorable pour remédier à cette situation d'impasse économique dans laquelle elle était plongée.

Les élections de 2010 quant à elles s'inscrivent dans un contexte fort différent de celui qui voit le déroulement des élections de 2005. Tous les mouvements rebelles avaient cessé les hostilités en signant les accords de paix et avaient intégrés les institutions étatiques. La seule préoccupation et le seul souci qu'avaient les Burundais étaient de conduire le pays vers un développement durable.

Cependant, le contexte environnant les élections de 2010 n'était pas favorable à la tenue des élections réussies, apaisées, libres et transparentes. On souligne par exemple l'ambiance tendue dans laquelle la CENI, organe indépendant, a été mise en place ; l'environnement politique défavorable à l'exercice des libertés publiques pour les partis politiques et la société civile.

Au lieu de consolider la paix en vue de songer à un développement durable, les élections communales de 2010 ont abouti à une contestation des résultats électoraux suivie d'un boycott de la part des partis politiques de l'opposition. On a assisté alors aux harcèlements et emprisonnements voire l'exil des partisans de l'opposition.

Après avoir mené une analyse interprétative des résultats issus des deux élections pour savoir un peu plus les mobiles qui ont été à l'origine de la victoire du CNDD lors des élections communales de 2005 et de sa défaite en 2010 au profit du CNDD-FDD, on a constaté que les raisons qui ont conduit Nyangoma à la victoire sont multiples et diversifiées.

D'abord Nyangoma était natif de la commune de Songa. Celui-ci était également un homme charismatique, aimé par la population de sa localité. Il a su manier la population pour pouvoir capter l'électorat, ce qui n'a pas été le cas pour ses proches rivaux membres de sa famille parentale à savoir Jean Bosco Ndayikengurukiye et Augustin Nzojibwami.

Tenant compte des résultats de notre enquête, l'approche écologique qui accorde l'importance à l'influence de l'environnement social et reliant l'individu à la structure sociale d'un territoire est l'un des aspects qui nous ont permis de comprendre les raisons qui ont présidé à l'issue des élections de 2005 et 2010 en commune de Songa.

Nyangoma a lancé la rébellion en vue de défendre la cause démocratique. Il a réformé l'armée qui était majoritairement mono ethnique ce qui lui a conféré une bonne position pour gagner les élections de 2005.

Nyangoma a aussi été élu en 2005 pour les grandes réalisations qu'il avait faites dans sa commune d'origine en générale et dans la zone Kiryama en particulier, notamment la construction d'un terrain moderne de football. Son programme politique était aussi très prometteur.

En 2005, la victoire du CNDD de Nyangoma a également été due à la perte progressive de la popularité du FRODEBU.

En effet, comme Nyangoma avait poursuivi le combat démocratique longtemps engagé par Ndadaye Melchior, beaucoup d'électeurs surtout hutu, s'étaient alignés derrière lui. Au moment de la propagande électorale, Nyangoma les a mobilisés autour d'un programme riche en contenu et prometteur, s'articulant sur des sujets qui étaient sensibles comme par exemple la réforme de l'armée qui était une grande préoccupation pour les électeurs surtout hutu.

En 2010 par contre, ce programme ne pouvait avoir de place car la population avait déjà constaté ce dont Nyangoma était capable. Il faut aussi noter le fait qu'il n'a pas été innovant dans sa campagne électorale, se contentant de dénoncer les abus du pouvoir en place au lieu de proposer un programme convaincant pour ses électeurs.

Pour gagner l'électorat, le CNDD-FDD a utilisé en 2010 des moyens financiers colossaux en distribuant à la population des sacs des biens matériels, etc. ce qui lui a donné une grande visibilité sur le terrain de la compétition. Nyangoma véhiculait des paroles et sa voix ne faisait pas écho face à une population quasi démunie. L'effet de la campagne sur l'électorat devrait ainsi être faible d'où sa défaite en 2010.

La population a donc fait un choix entre les intérêts palpables et les discours et a exercé son droit citoyen de vote.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. OUVRAGES GENERAUX

1. Almond Powell, *comparative politics*, Boston, 1966, p.99.
2. Amaury, *De l'information et de la propagande d'Etat. Les deux premières expériences d'un ministère de l'Information en France*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969. p.3.
3. Chrétien(J.P) et Gabriel Le Jeune, « *Elections et sociologie politique, Note sur les législatives de 1981 et 1982 au Rwanda et au Burundi* », Revue Tiers-Monde, TXXVII, n°106, Avril-juin, 1986, p.331.
4. Christian Coulon et dénis-Constant martin, *les afriques politiques*, Ed.LA DECOUVERTE 1, Paris V ,1991.
5. Cotteret(J.M) et Emeri(C), *les systèmes électoraux*, paris, PUF, 1970, pp.73-82.
6. David Apter, *the politics of modernization*, 5ème éd.1969, p.181.
7. Didier Bigo, *pouvoir et obéissance en Centrafrique*, paris, Karthala, 1998, p.208.
8. Duverger(M), *les institutions politiques et droit constitutionnels*, paris, PUF, 1982, p.39.
9. Duverger(M), *les partis politiques*, Ière éd.1951, 7ème éd.1969.pp.1-16.
10. Frank J Sorauf, *political parties in the American system*, Boston, 1964, p.56.
11. Gahama (J), *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (19ès-20ès)*, paris, Karthala, 1991, p.137.
12. Georges Burdeau, *Traité de Science Politique, Tome X, la révolte des colonisés*, 3ème éd, paris, 1986, p.132.
13. Gourevitch(J.M), *la propagande dans tous les Etats*, Flammion, 1981, pp.6-8.
14. Horrop(M)&Miller (W), *Election and vote: A comparative introduction Basingstoke*, Macmillan Education, 1989, P.12.
15. Jean Bruyas, *les institutions de l'Afrique Noire Moderne*, paris, l'Harmattan, p.122.
16. Joseph Lapalombala & Myron Weiner, *political parties and political development*, Princeton, 1966, pp.5-7.
17. Lagroye (J), *sociologie politique*, Dalloz, 1993, P.334.
18. Lauvaux(P), *les grandes démocraties contemporaines*, paris, PUF, 1990, p.81.
19. Louis Gilbert, René LAGANE & Georges NIOBEY, *Grand Larousse de la Langue Française*, Librairie Larousse, paris, Montparnasse, 1972, p.1519.

20. Marcel prélot & Jean Boulouis, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 7ème éd. Paris, Dalloz, 1978, p.636.
21. Mayer(N) & Perrineau (P), *les comportements politiques*, paris, Armond Colin, 1993, p.39.
22. Michel Hastings, *Aborder la science politique*, paris, Editions du Seuil, 1996, p.37.
23. Moise Ostrogorski, *LA DEMOCRATIE ET LES PARTIS POLITIQUES*, L'ESPRIT DE LA CITE FAYARD, 1993.p.247.
24. Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot (sous la direction), *le politique en Afrique*, paris, Karthala, 2009, p.176.
25. Perrineau(P) & Reynie(D), *le dictionnaire du Vote*, paris, PUF, 2001, p.122.
26. Roger-Gérard Schwartzengbrg, *les grands systèmes politiques contemporains*, paris, 1980, p .53.
27. Susan Guber, *Comment remporter sa première élection*, paris, nouveaux horizons, 2001, p.23.

I. MEMOIRES.

1. Bukuru (Pamphile), *l'organisation et le déroulement des élections communales et législatives au Burundi : 1960-1961*.
2. Hakizimana (olivier), *les Elus de colline au Burundi : Nouvelles légitimités et conflit de représentations : Etude à partir de la colline Mukoni et Quartier de Buyenzi*, Bujumbura, FLSH, 2009.
3. Maniragora (Elie), *A quoi servent les élections au Burundi. Etude à partir des perceptions populaires dans la commune Gasogwe*, Bujumbura, UB, 2004.
4. Moustapha Madebari & Christian Bigirimana, *cadres structurant les prédispositions électorales de 2005 au Burundi : cas des communes SONGA et GISOZI*, Bujumbura, 2010.
5. Muntunutwiwe Jean Salathiel, *L'Etat et les Droits de l'Homme : cas de la République Sud-Africaine*, Bujumbura, mémoire, U.B, 1995.
6. Ndicunguye(D), *Etude comparative des élections législatives de 1965 et 1982*, Bujumbura, U.B, 1994.
7. Nduwayo Marc, *Analyse critique du positionnement du FRODEBU lors des élections communales de juin 2005 : cas de la commune SONGA*.
8. Niyongabo (Cyriaque), *le phénomène identitaire au Burundi et son impact sur les élections de 2005*, Bujumbura, FLSH, 2008.

II. Autres documents.

1. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *élections au Burundi : réconciliation radicale du paysage politique*, Briefing Afrique n° 31 Août 2005, p.8.
2. MOE UE, *rapport final*, p.30.
3. Nindorera Willy, « *le CNDD-FDD au Burundi: cheminement de la lutte armée au combat politique* » in *Berghof transition series n°10*.
4. Muntunutwiwe Jean-Salathiel & Akimana Liberate, « *situation sociopolitique du Burundi 10 ans après la signature de l'Accord d'Arusha : quelles perspectives*, IFRA, Juillet, 2011.
5. CENI, *rapport général sur le processus électoral de 2010*.
6. ONUB-Info n°39, *Spéciales élections communales des 03 et 07 juin 2005*, p.14.
7. Renouveau, quotidien burundais d'informations, Jeudi 3 juin 2004, P.4.
8. République du Burundi, *Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, protocole 2*, art 8.
9. République du Burundi, *Code électoral*, art 91.
10. République du Burundi, *Loi communale du 25 janvier 2010*, p.5.
11. SENTAMBA(Elias), *Cours d'Analyse des politiques publiques*, Bujumbura, UB, FLSH, 2ème Licence.
12. Université du Lac Tanganyika, *Etude prospective Burundi 2025, problématique de paix. réconciliation et Bonne Gouvernance*, Bujumbura, 2007, P.1.

SITES WEB.

1. WWW.burundi-Info.com/SPIP.Php.art.72.
2. WWW.burundi-info.com.

ANNEXE

Questionnaire d'enquête

Questionnaire n°	
Zone	
Colline	

I. Identification des enquêtés.

1. Age : ... Sexe : Quelle est votre profession :.....

2 .Votre niveau d'étude :.....Votre religion :.....

II. Que pensez-vous du vocable « démocratie »?

III. Bon nombre de gens affirment que la tenue des élections est l'une des voies pour faire asseoir la démocratie. Qu'en pensez-vous ?

IV. Avez-vous participé à la campagne électorale pour les élections de 2005 ? Comment l'appréciez-vous ?

V. Avez-vous participé aux élections communales de 2005 ? OuiNon...

Si oui, en faveur de quel parti avez-vous placé la confiance ? Pourquoi ?

VI. Avez-vous aussi participé aux communales de 2010 ? Si oui, pour quel parti avez-vous accordé la confiance ? Pourquoi ?

VII. Tenant compte des contextes dans lesquels se sont déroulées les deux élections, Pouvez-vous faire une comparaison entre les deux scrutins en ce qui est de l'organisation, du déroulement et de la finalité de ceux-ci ?

VIII. D'après vous, pourquoi le CNDD de NYANGOMA a-t-il remporté les élections communales de 2005 en commune de Songa? Quant est-il de sa défaite aux communales de 2010 ?